

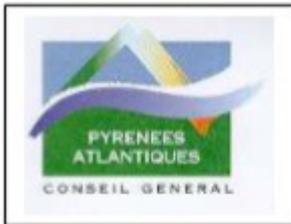
COALITION SAUMON MER-RIVIÈRE

PAU 23 juillet 2018

Diaporama présenté par l'ADRM

ifremer

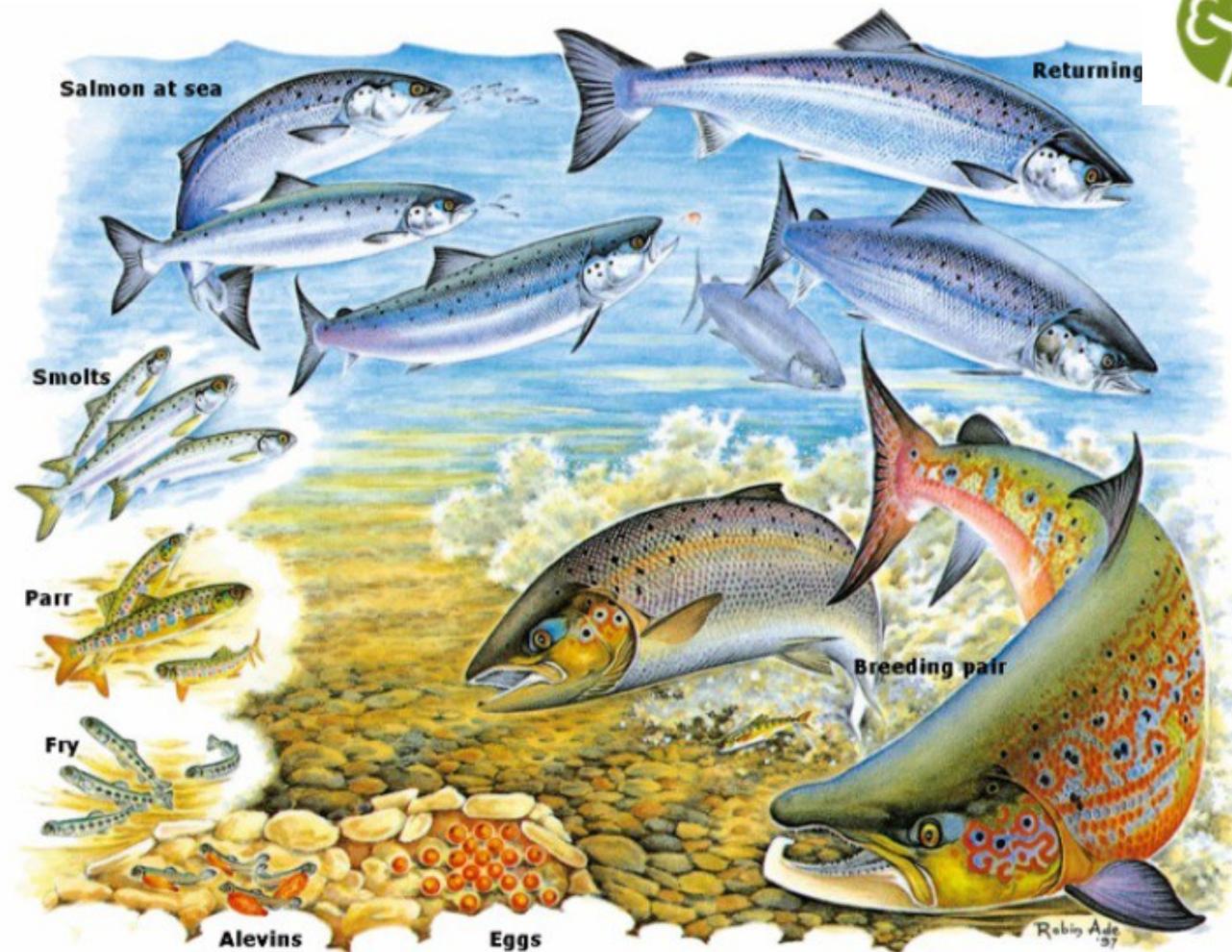
Accès protégé



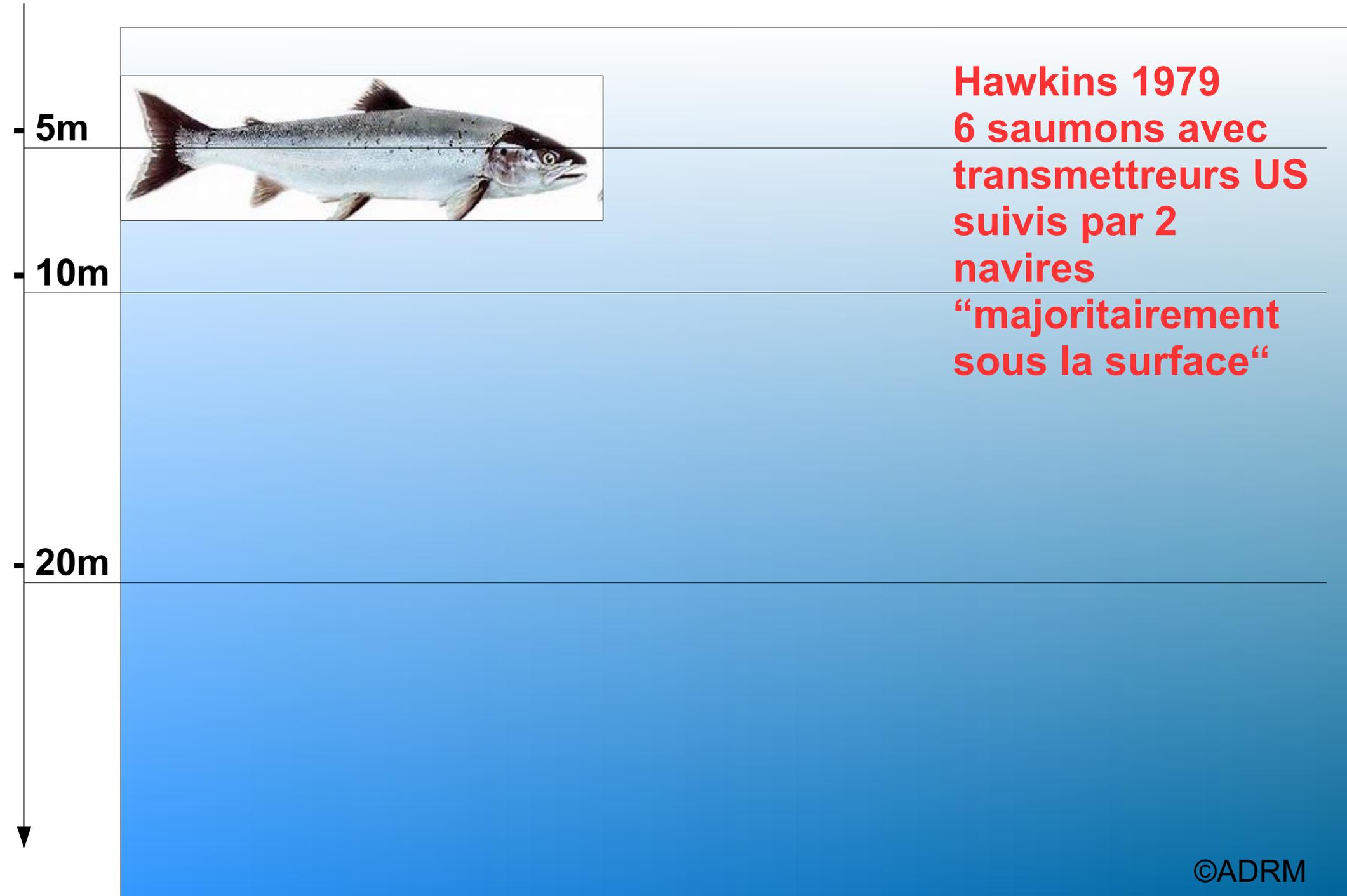
Rapport sur les prises de salmonidés en zone côtière du Pays Basque et du Sud des Landes en 2000.

Review of protection measures for Atlantic Salmon and Sea Trout in inshore waters (EA),

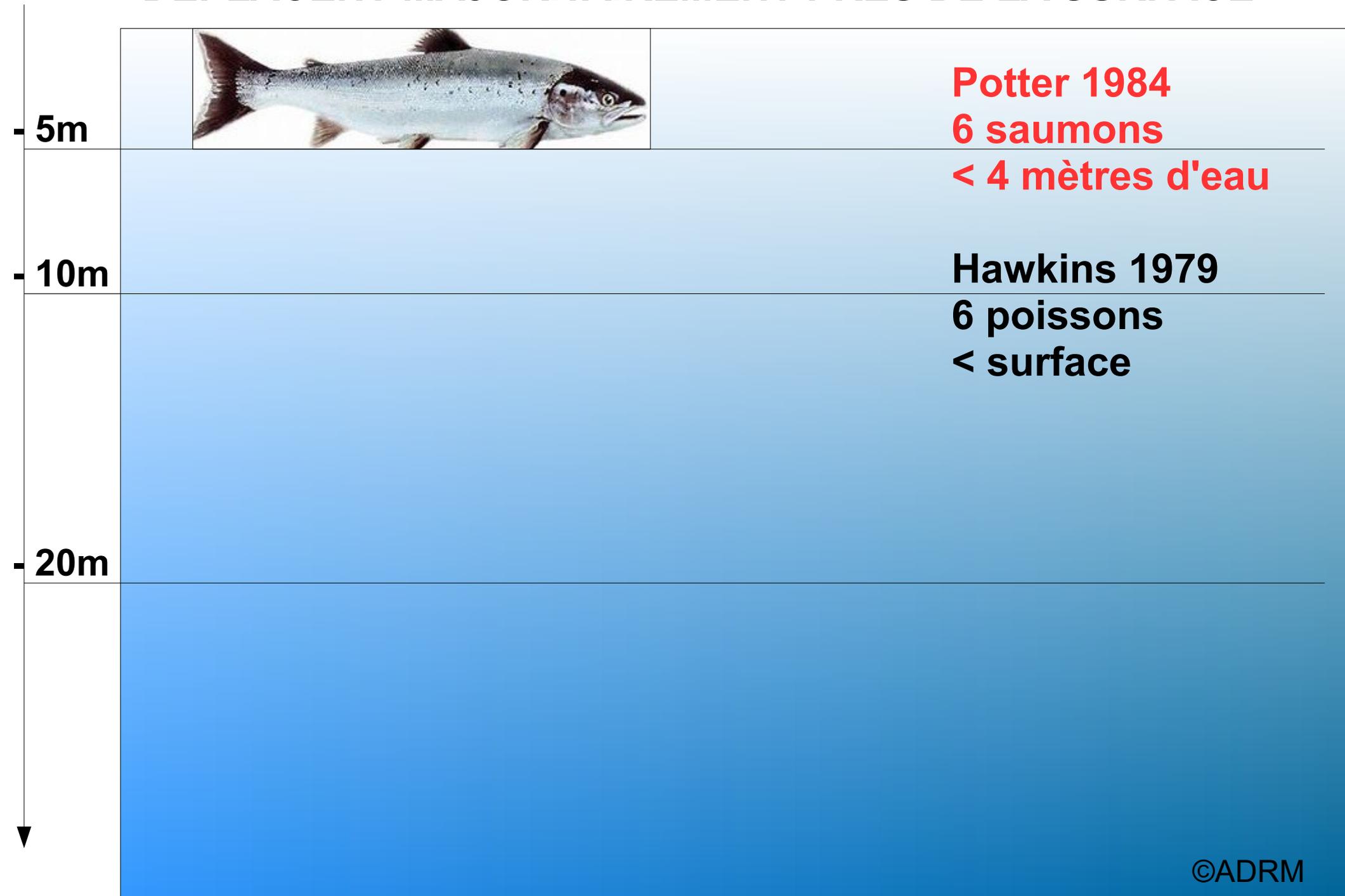
Dr. Katie Sumner October 2015



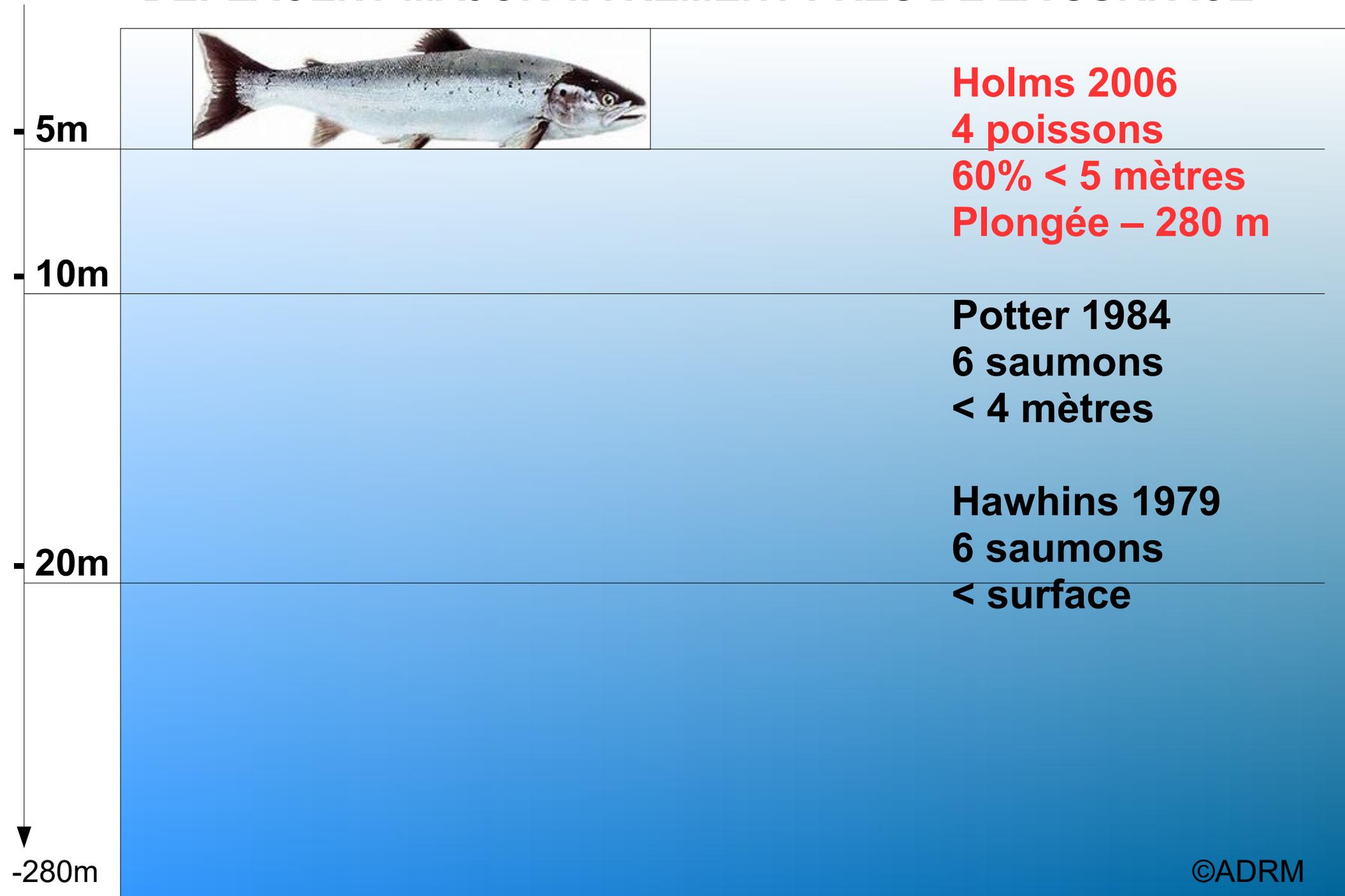
DANS LES 6 MILLES MARINS, LES SALMONIDÉS SE DÉPLACENT MAJORITAIREMENT PRÈS DE LA SURFACE



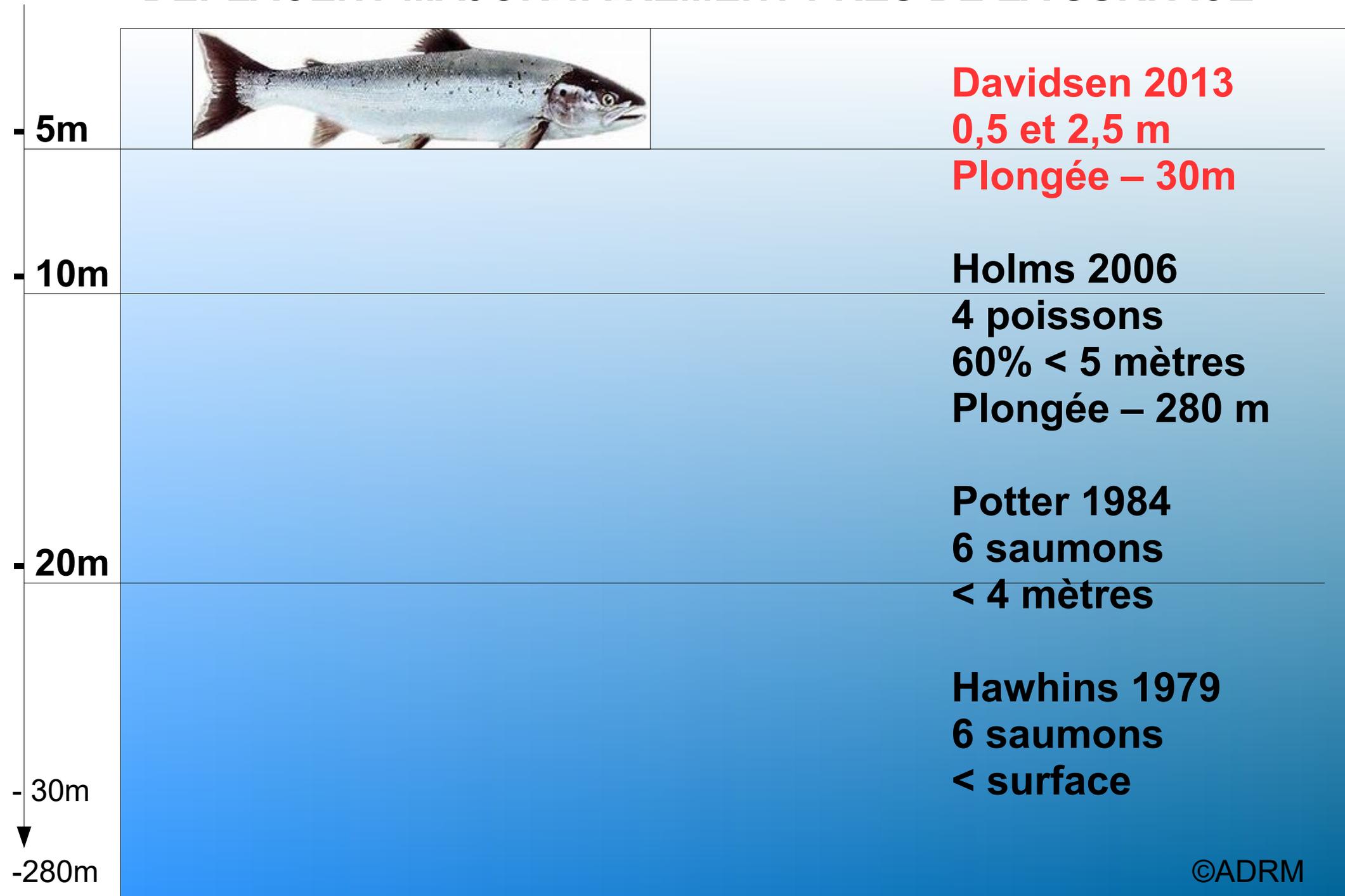
DANS LES 6 MILLES MARINS, LES SALMONIDÉS SE DÉPLACENT MAJORITAIREMENT PRÈS DE LA SURFACE



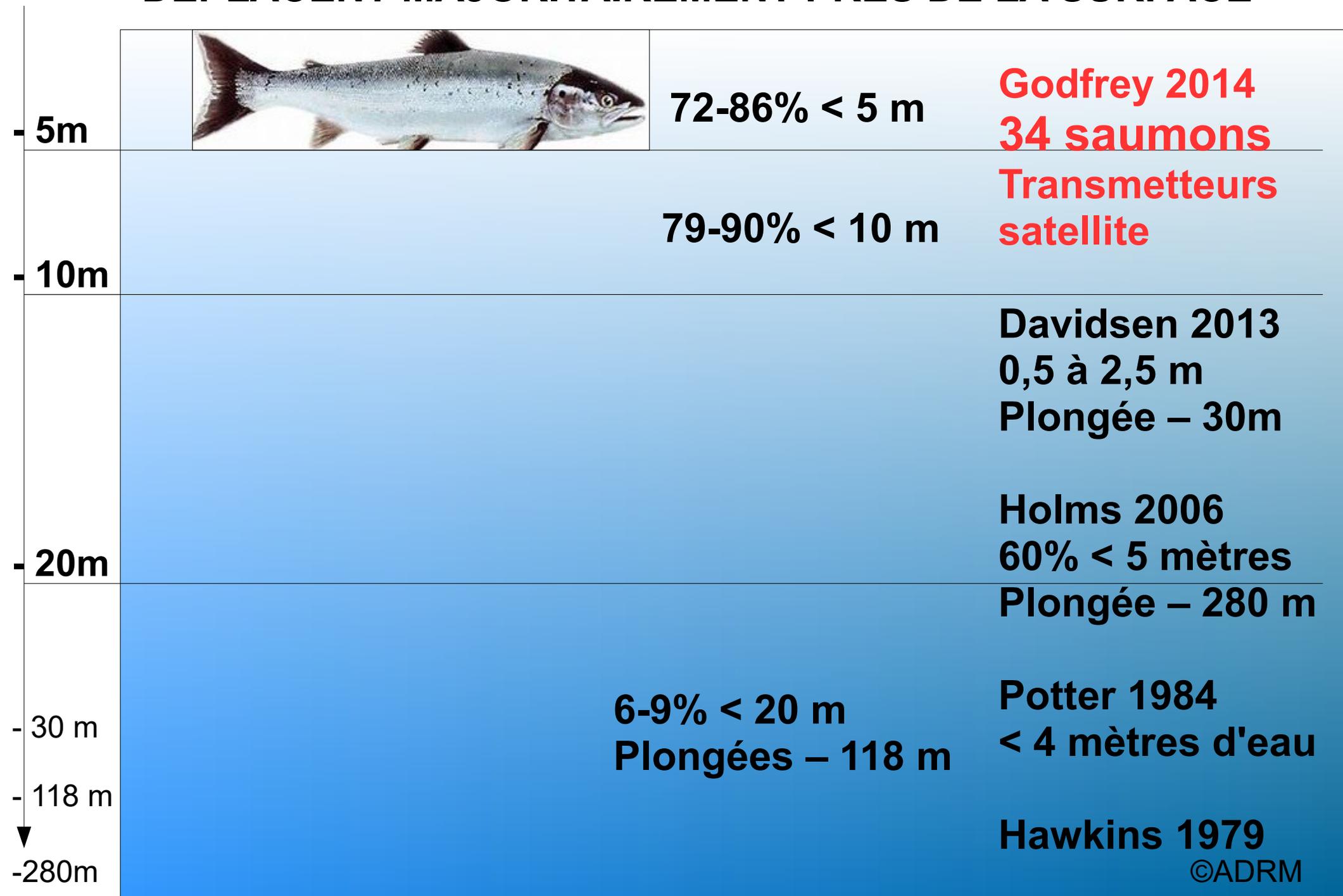
DANS LES 6 MILLES MARINS, LES SALMONIDÉS SE DÉPLACENT MAJORITAIREMENT PRÈS DE LA SURFACE



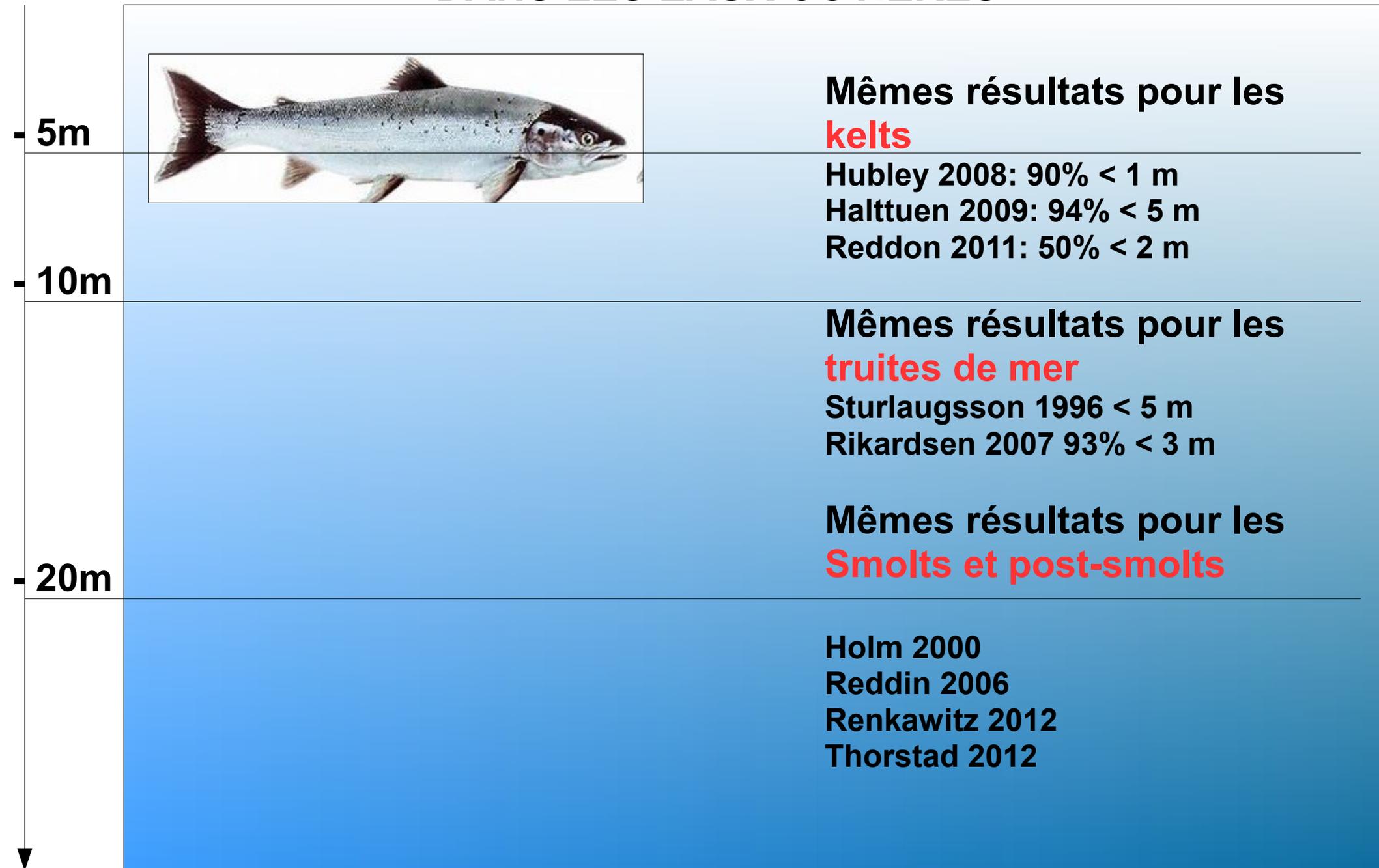
DANS LES 6 MILLES MARINS, LES SALMONIDÉS SE DÉPLACENT MAJORITAIREMENT PRÈS DE LA SURFACE



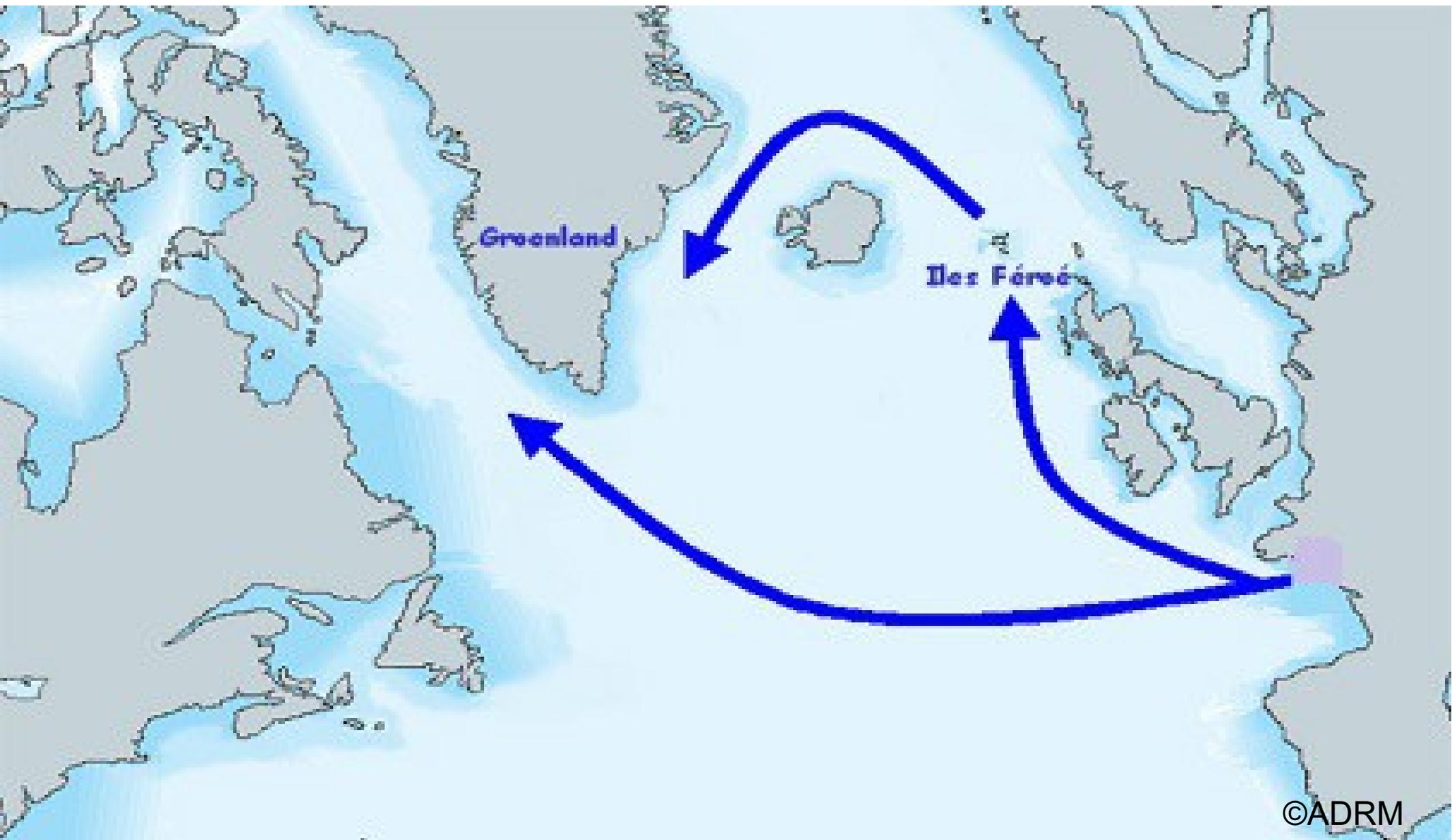
DANS LES 6 MILLES MARINS, LES SALMONIDÉS SE DÉPLACENT MAJORITAIREMENT PRÈS DE LA SURFACE



LES SAUMONS SE DÉPLACENT TRÈS PRÈS DE LA SURFACE DANS LES EAUX CÔTIÈRES



MIGRATION DES SAUMONS VERS LES ZONES D'ENGRAISSEMENT

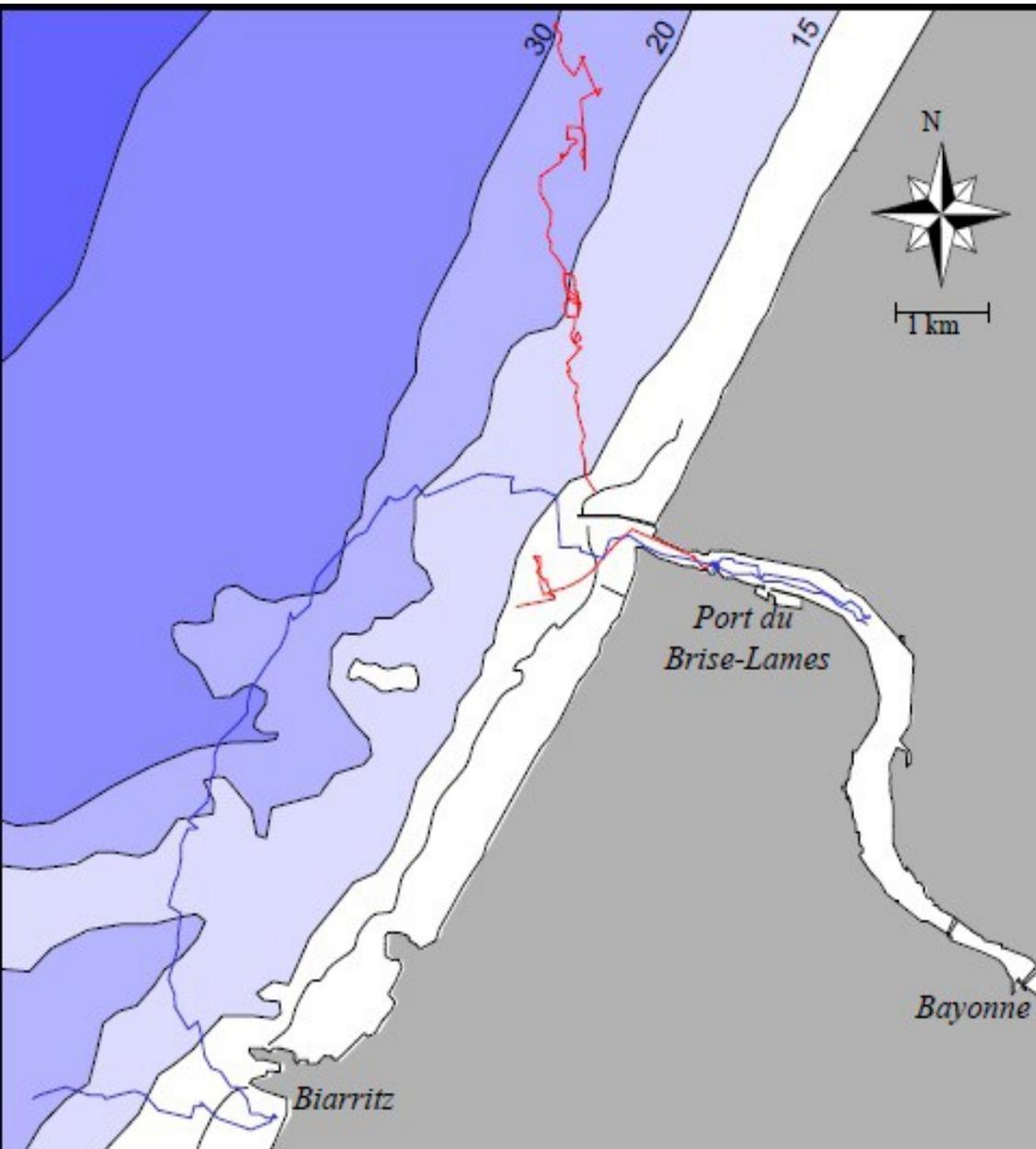


MIGRATION DES SAUMONS VERS LES ZONES D'ENGRAISSEMENT



**Les PÉLAGIQUES
ciblant :
Sardines
Maquereaux (Islande)
Harengs
Sprat
Capturent des post-
smolts. (ADNe, PIT)**

COMPORTEMENT DES SAUMONS EN ZONE CÔTIÈRE



Temps de séjour en zone côtière et estuarienne:

-quelques heures à **quelques mois** (toute l'année, pic de mars à octobre)

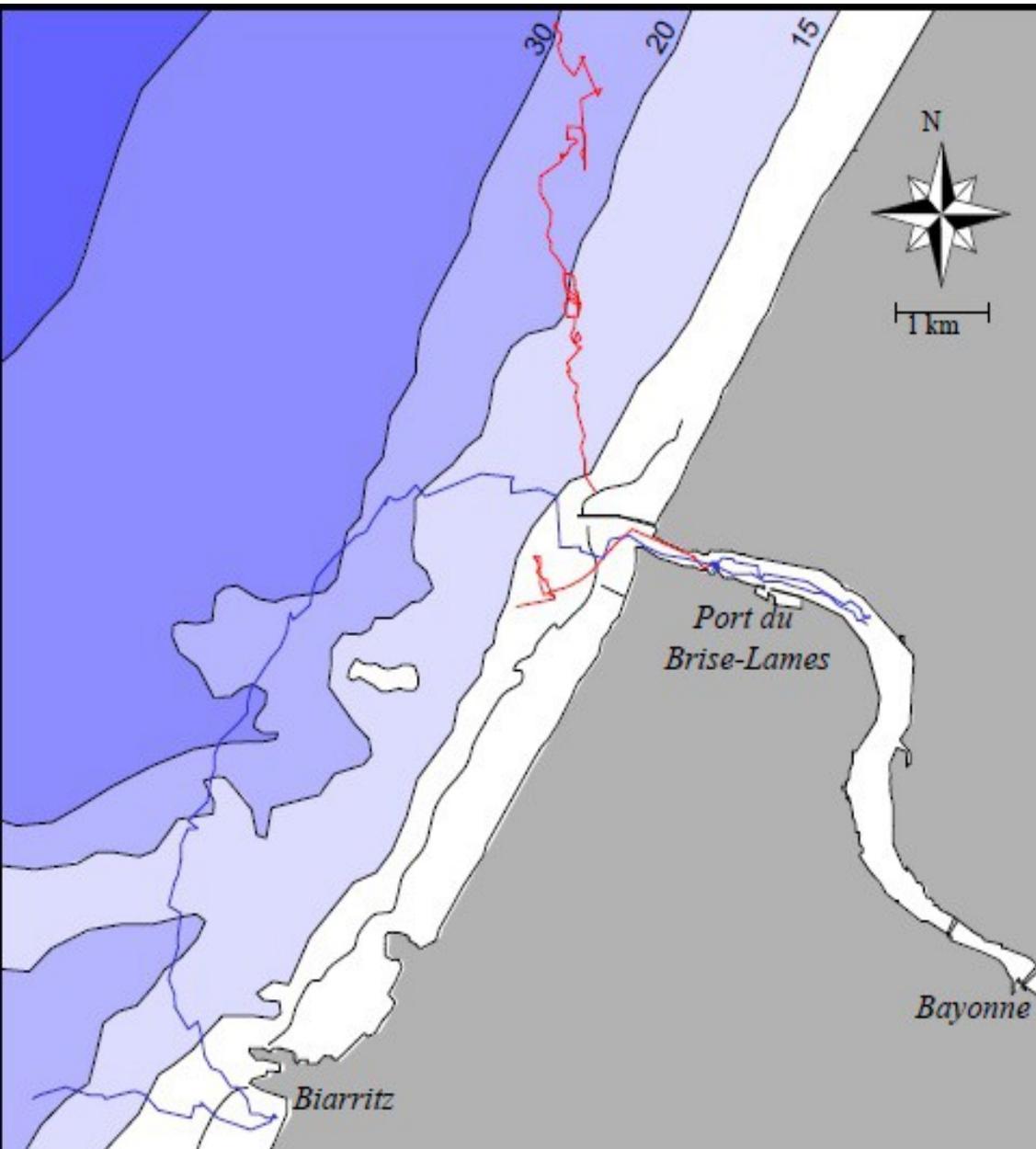
-reconnaissance **NON IMMÉDIATE** avec fréquents retours à la mer, explorations et reconnaissance

==> **ALLERS ET VENUES** selon débits, O₂, température, pollution.

==> TRÈS GRANDE VULNÉRABILITÉ AUX FILETS DE SURFACE SURTOUT DE MARS À OCTOBRE



COMPORTEMENT DES TRUITES DE MER EN ZONE CÔTIÈRE



- Cycle de vie très **VARIABLE**
- Migrations x **mois** ou **années**
- davantage **locales (400 km)**
- se reproduit **plusieurs fois**
- **AR** dans estuaires et eaux côtières **plusieurs fois par an TOUTE L'ANNÉE**

==> VULNÉRABILITÉ AUX FILETS DE SURFACE ENCORE SUPÉRIEURE TOUTE L'ANNÉE +++



Mesures dans les 53 rivières de Grande-Bretagne

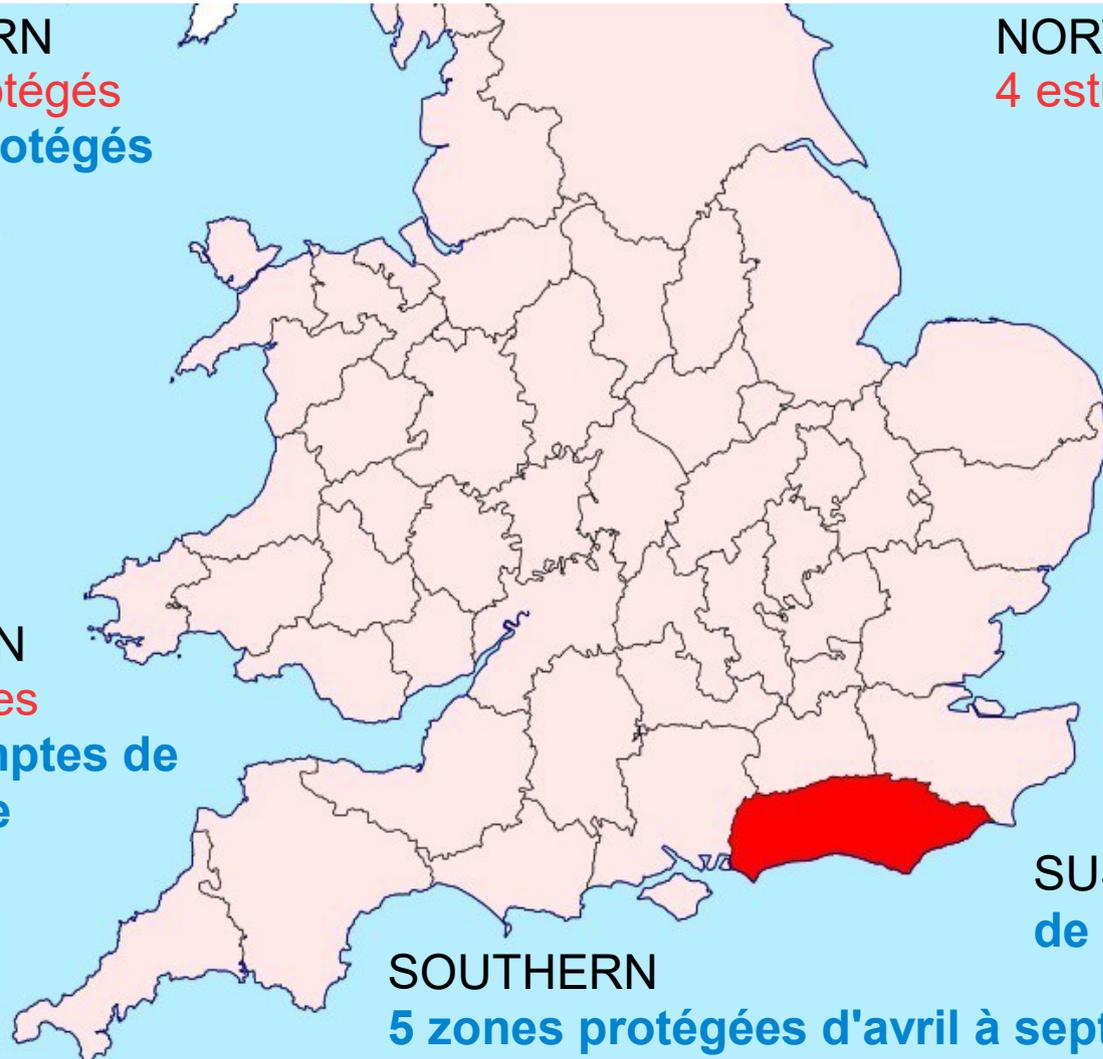
nombreuses interdictions des filets calés

interdictions plus rares des filets mobiles

NORTHUMBERLAND : la **TWEED** (Écosse) est totalement protégée de **TOUS** les filets

NORTH WESTERN
7 estuaires +- protégés
7 estuaires +- protégés
mai à novembre
seulement

NORTH EASTERN
4 estuaires protégés



KENT et ESSEX
2 zones Interdites
1 zone **SANS** filet
tte l'année

DEVON et SEVERN
13 rivières protégées
4 totalement exemptes de
filets toute l'année

SUSSEX 7 zones protégées
de mai à septembre

CORNOUAILLES
Tous les 11 estuaires toute l'année
2 estuaires débarrassés des dérivants de mai à décembre

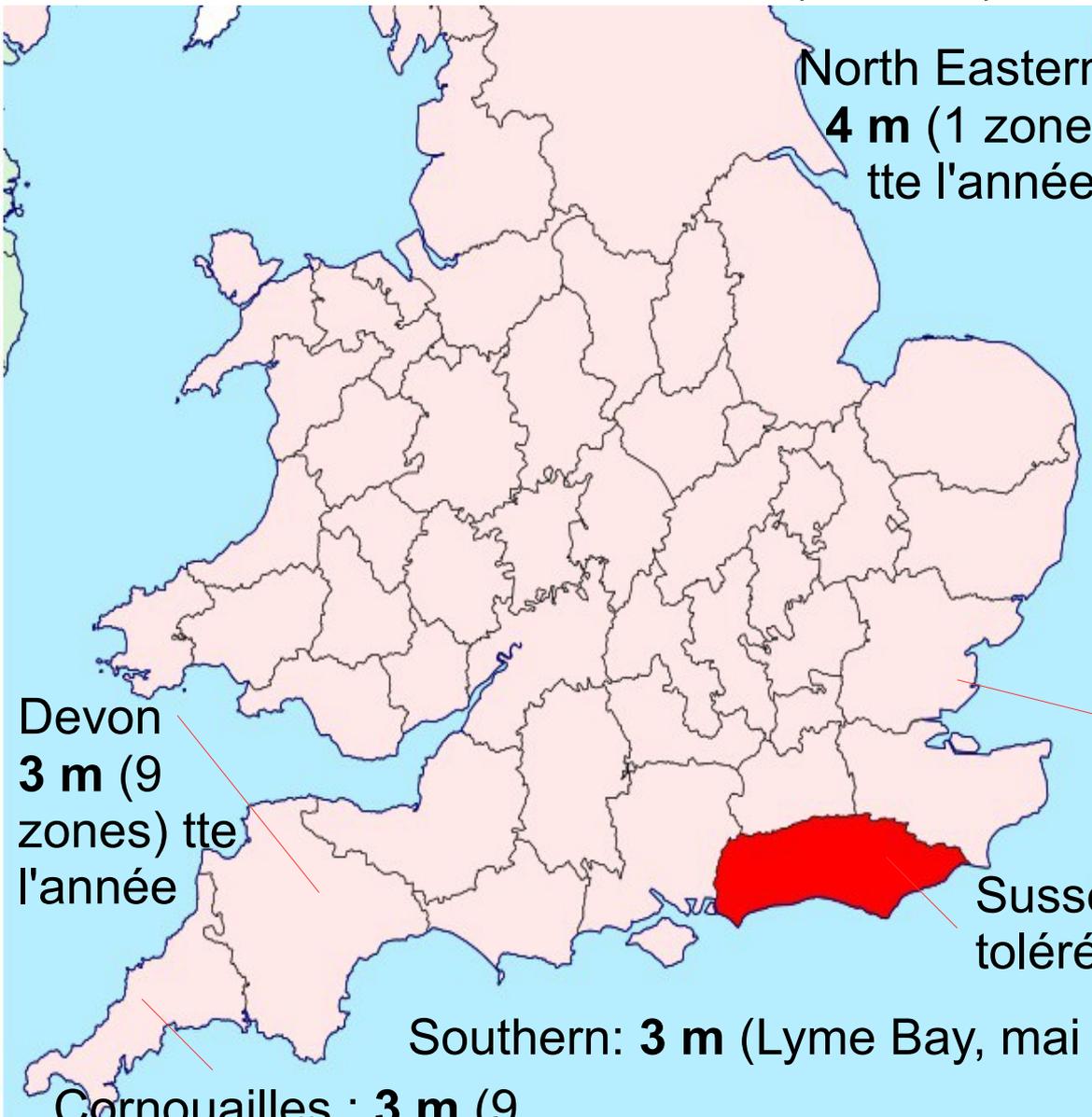
SOUTHERN
5 zones protégées d'avril à septembre

Les mesures en Grande-Bretagne

Obligation d'immerger les filets dans les 6 milles

Northumberland: **4 m** (5 zones)

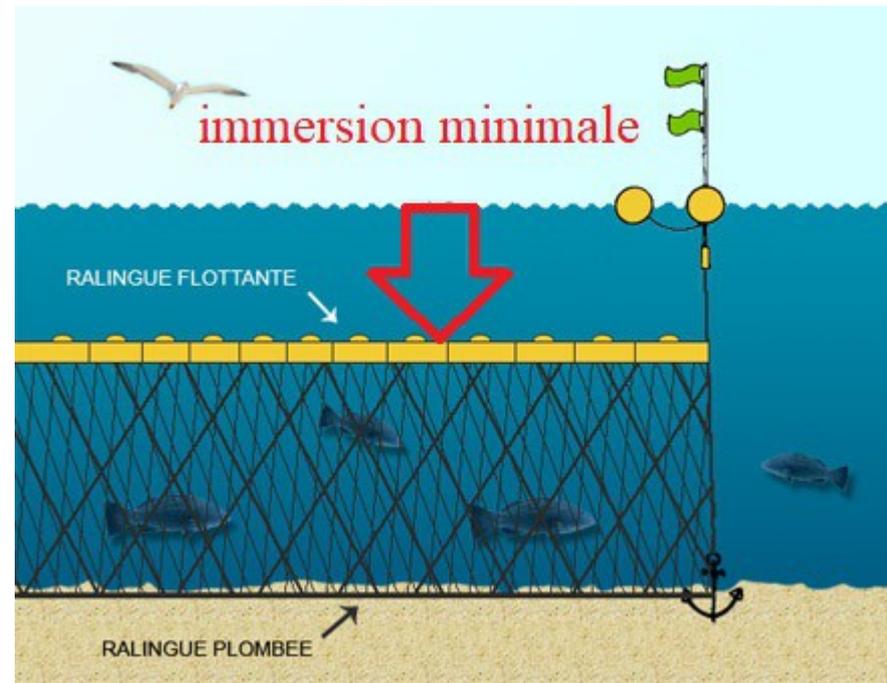
North Eastern
4 m (1 zone)
tte l'année



Devon
3 m (9 zones) tte l'année

Southern: **3 m** (Lyme Bay, mai à juillet)

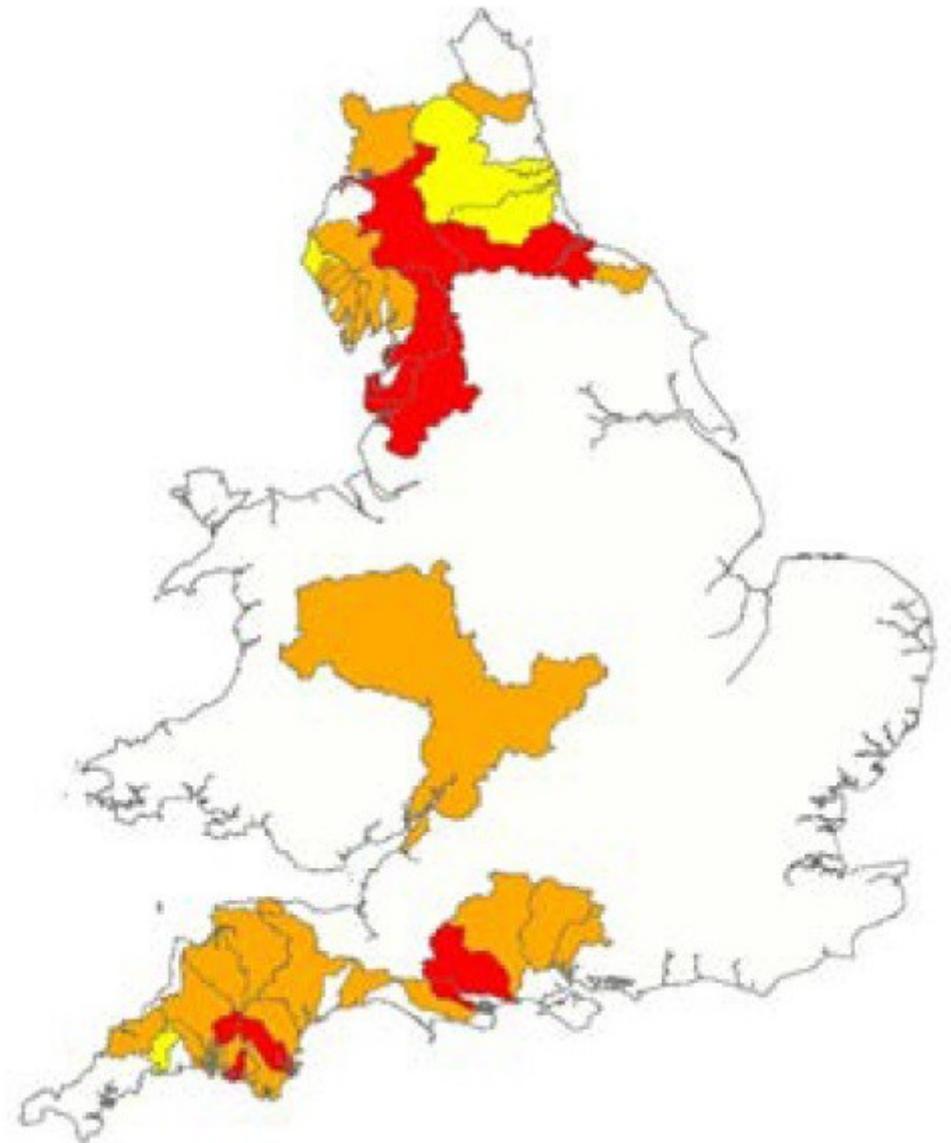
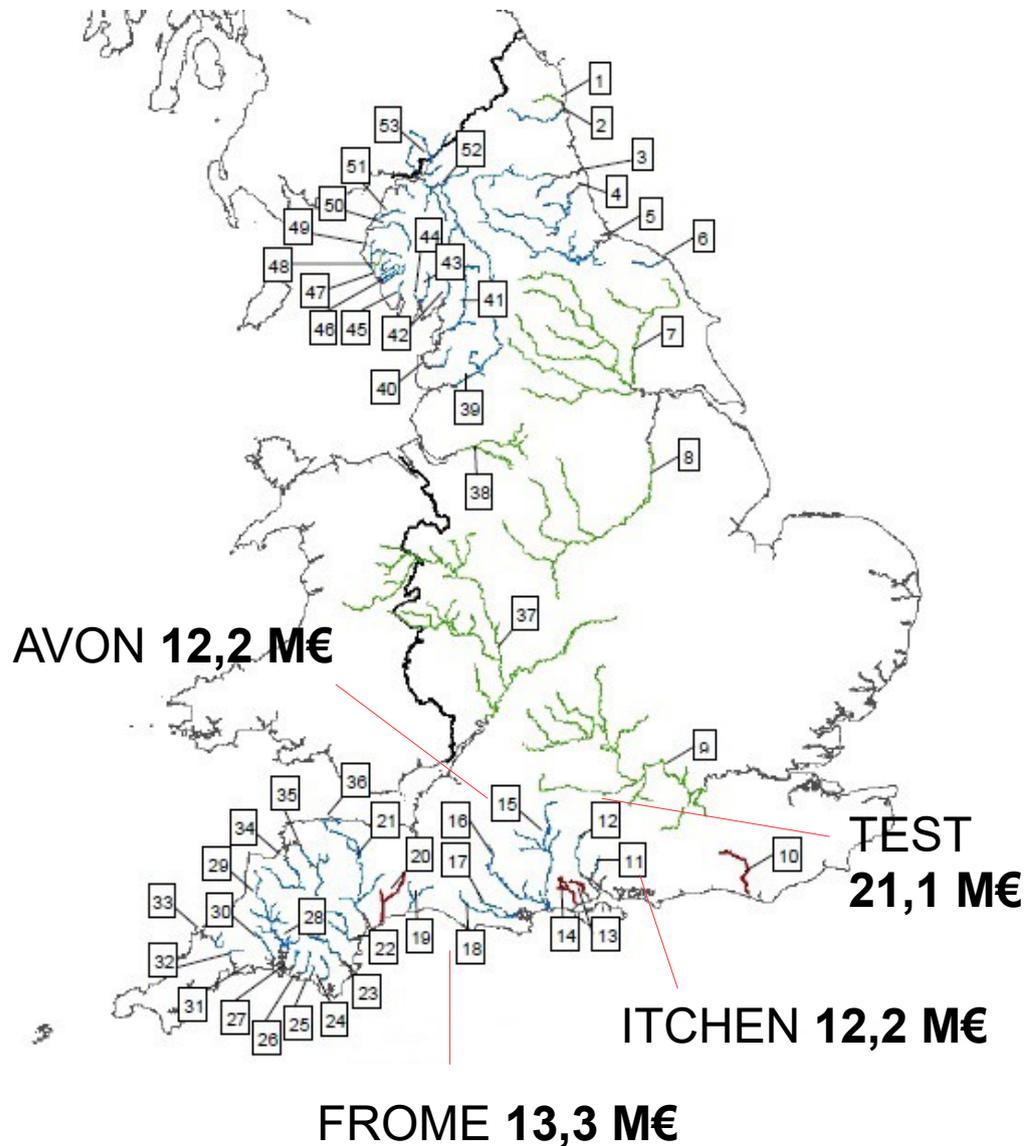
Cornouailles : **3 m** (9 zones) tte l'année



Kent et Essex: **1,5 m** (1 zone, mai à septembre)

Sussex: **1,5 m** (partout où les filets sont tolérés)

Toutes les rivières anglaises sont menacées (vente totalement interdite, SFFA)



RAPPEL: CA PRO ADOUR < 1 M€ et SAUMON au FILET DÉRIVANT < 20%

La pratique dans les Landes "pêcher à terre"

©ADRM



Pêche professionnelle dans les landes "à terre"



Pêche professionnelle dans les landes "à terre"



Pêche professionnelle dans les landes "à terre"



Observations du 26 juin 2018 entre Vieux Boucau et le Sémaphore de Messanges



Vue du Captain Bar à Vieux Boucau



**Bouée du filet en
cours de largage**



Surfeur 1



Surfeur 2



Pêche professionnelle dans les landes "à terre"



De plus en plus de bateaux au bord

En 2011, d'après l'IFREMER :

"30 à 33 bateaux côtiers à très côtiers immatriculés à Bayonne"

"La tendance concernant l'effort de pêche des fileyeurs en bande côtière est plutôt :

- **à la hausse**
- **avec plus de navires**
- **plus de marées**
- **plus d'engins mis à l'eau".**

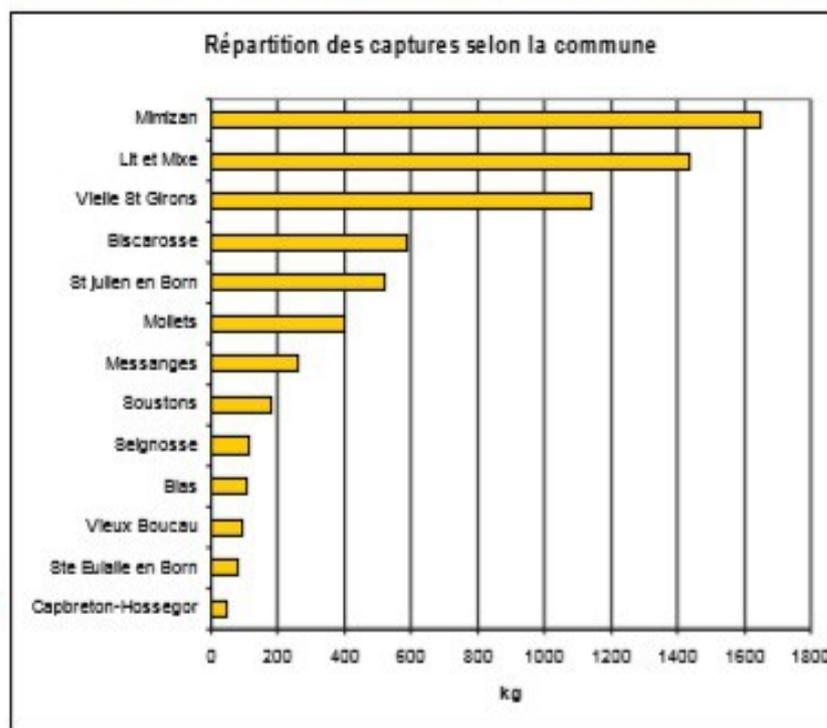


Les filets fixes (estran) capturent aussi des saumons

Les filets fixes (estran) capturent aussi des saumons (plrs dizaines à 2-300)

Les captures déclarées dans les fiches de pêche **Filets Fixes Landes 2009**

Espèces	Poids (kg)
Bar commun	1 603.7
Mulets d'Europe	1 568.4
Griset	1 166.6
Dorade royale	1 070.7
Sar commun (à tête noire)	341.0
Marbré commun	249.7
Bar tacheté	231.2
Maigre commun	135.5
Saumon atlantique	65.7
Chinchard commun	49.6
Maquereau commun	40.0
Seiches diverses	35.5
Aloses diverses	17.0
Sole commune	12.9
Ombrine bronze	9.9
Barbue	7.2
Turbot	6.9

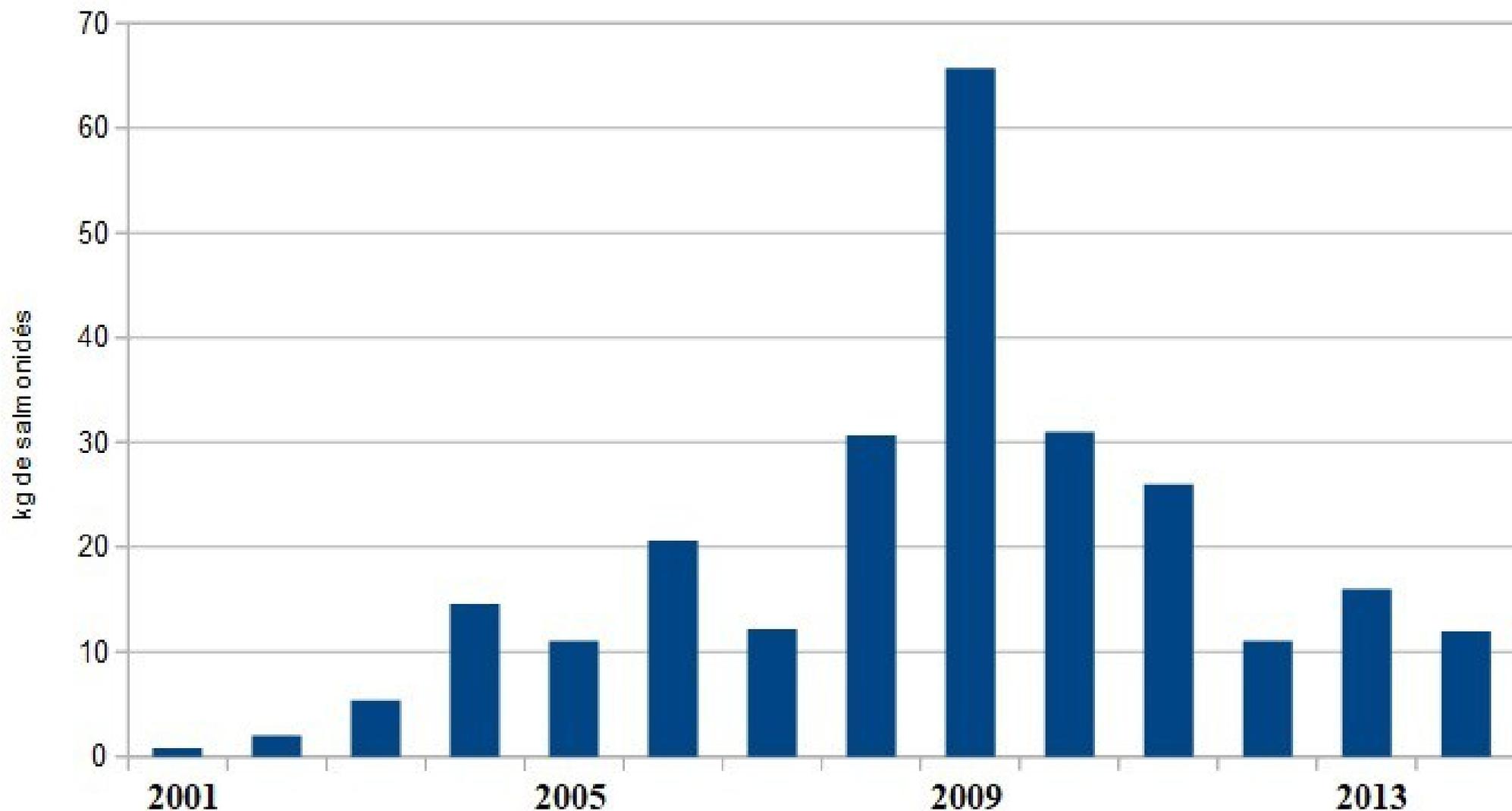


Détails pour les 4 premières espèces

Espèces principales	Bar commun	Mulets d'Europe	Griset	Dorade royale
% poids total	24	24	17	16
Nb de séquences avec	864	802	694	444

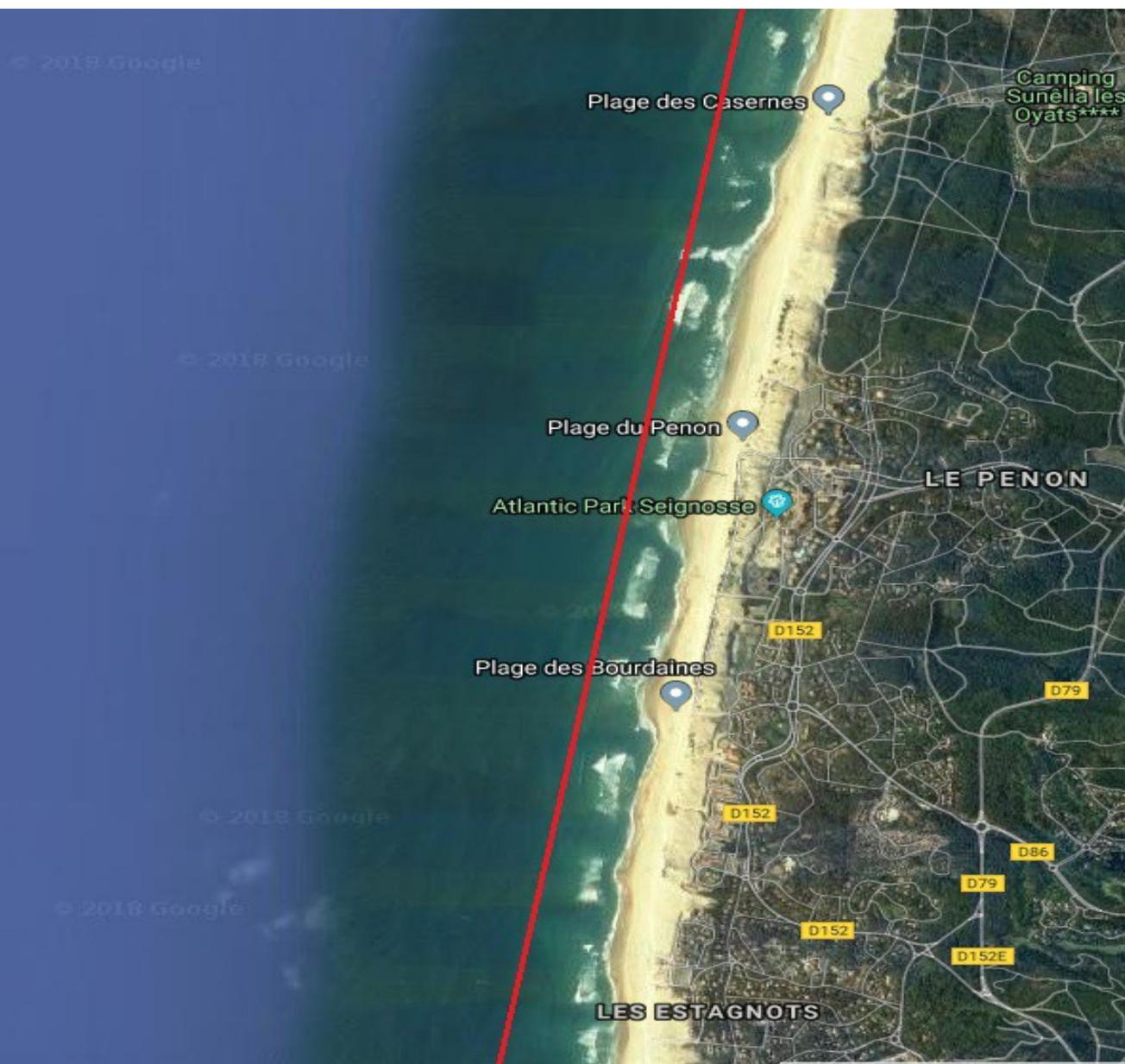
SAUMONS DÉCLARÉS FILETS FIXES

ESTRAN LANDAIS 2001 à 2014



"78% des captures sont déclarées en avril-juin, surtout près des courants landais."

La réglementation actuelle en mer (1) l'AP 2006/38 du 26-6-2006 (1990)



- **Tous Filets interdits**
- **dans les 300 mètres**
- **à l'instant considéré**
- **de 8H à 20H seulement**
- **que de juin à septembre**
- **PA et Landes (Gironde exclue)**

La réglementation actuelle en mer (1) l'AP 2006/38 du 26-6-2006

**Complicquée à faire respecter
+ aucune volonté pour cela**

Multiple incidents sous les yeux du Sémaphore de Messanges ==> aucune évolution des pratiques

Quand une plainte est déposée, le verrou administratif fonctionne (ex. Le Gavroche août 2017 Vielle-St-Girons)



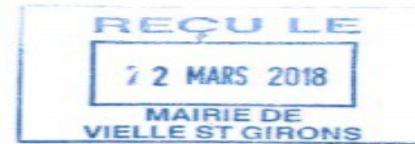
**12 août 2017 pleine après midi
Plage de la Lette Blanche,
Vielle-Saint-Girons**

©ADRM





Mairie de
Vieille-Saint-Girons



M. le Procureur de la République
Palais de justice
Rue des Fusillés
40100 DAX

Le 16 mars 2018

Copie à M. le Préfet

Monsieur le Procureur,

J'ai déposé une plainte à la gendarmerie de Lit et Mixte relative à la pratique de la pêche au filet par un pêcheur professionnel dans une zone réglementée, commise le 12 août 2017. J'ai

Au regard de la nouvelle saison qui s'approche, je vous serais reconnaissant de m'indiquer la conduite à tenir lorsque de tels événements se reproduiront afin que j'en informe les chefs de poste des plages. En effet, nous déplorons chaque année ces pratiques quasi quotidiennes et avant qu'un accident grave ne se produise, je tenais à souligner l'inaction du ministère public.

Vous trouverez ci-joint les éléments qui ont été déposés auprès de la gendarmerie de Lit et Mixte. Je vous rappelle que le 1^{er} septembre nous avons dû fermer les plages suite au repérage d'un filet de 7 km en bord de plage qui est finalement venu s'échouer sur nos plages.

Veillez agréer, Monsieur le Procureur, l'assurance de ma considération distinguée.

*nr. 18.011.15 Le dossier a été classé
le 14.01.2018 pour motif: infraction
insuffisamment caractérisée.
Dax le 19.03.18*

Le Maire,

Bernard Trambouze



Tel. 05 56 47 90 23 • Fax 05 58 47 92 99
E-mail : contact@villesaintgirons.fr
Site : www.villesaintgirons.fr

"Infraction insuffisamment caractérisée"

©ADRM



La réglementation actuelle en mer (1) l'AP 2006/38 du 26-6-2006 (1990)



Aucune intention de protéger la ressource, ni même la sécurité des usagers.

**==> PROTÉGER la
RESPONSABILITÉ de
l'ADMINISTRATION
le jour où
l'accident surviendra.**

La réglementation actuelle en mer (2)

AP du 27-02-2006 (Plagepomi 2003-2007)

Vu les avis et propositions adoptés par le Comité de Gestion des Poissons Migrateurs du bassin de l'Adour lors de la séance en date du 26 janvier 2006,

Pour amputation et par délégation
Le Chef de Bureau
Christiane BELENFANT

Le Préfet de Région,
Pour le Préfet,
le secrétaire général
pour les affaires régionales,
Frédéric MAC KAIN

PERIODES D'OUVERTURE DE LA PECHE MARITIME 2003-2007(4)

AP du 27-2-2006 interdisant toutes les pêches de salmonidés en mer, mesure reprise par le Plagepomi 2015-2019 (tableau GP03-1,p.74)

Départements : Landes et Pyrénées-Atlantiques

Grande Alose	Lignes et engins : du 1 ^{er} janvier au 31 décembre à toute heure Filets(2) : du 1 ^{er} janvier au 31 décembre, à toute heure
Alose feinte	Lignes et engins : du 1 ^{er} janvier au 31 décembre à toute heure Filets(2) : du 1 ^{er} janvier au 31 décembre, à toute heure
Lamproie marine	Engins : du 1 ^{er} janvier au 31 décembre à toute heure Filets(2) : du 1 ^{er} janvier au 31 décembre, à toute heure
Lamproie fluviatile	Engins : du 1 ^{er} janvier au 31 décembre à toute heure Filets(2) : du 1 ^{er} janvier au 31 décembre, à toute heure
<u>Truite de mer</u>	<u>Lignes, engins et filets : interdiction totale</u> sauf sur l'Adour Lignes(3) : du 1 ^{er} samedi d'avril au 31 juillet à toute heure Filets(2) : du 2 ^{me} samedi de mars au 31 juillet, à toute heure
<u>Saumon</u>	<u>Lignes, engins et filets : interdiction totale</u> sauf sur l'Adour Lignes(3) : du 1 ^{er} samedi d'avril au 31 juillet à toute heure Filets(2) : du 2 ^{me} samedi de mars au 31 juillet, à toute heure
Anguille	Lignes et engins : du 1 ^{er} janvier au 31 décembre à toute heure

La réglementation actuelle en mer (2)

Licence CMEA (AM 15-9-1993)

- Réglemente la pêche en Estuaire et la Pêche des amphihalins dans les eaux intérieures et territoriales (< 12 MN)
- Obligatoire pour qu'un navire puisse prétendre pêcher des salmonidés en mer (et donc les vendre) mais **la pêche des salmonidés semble INTERDITE en mer depuis l'AP du 27-2-2006.**
- Soumise à des conditions: ... petit navire de <12m, < 110 kW et < 10 GT.
- Le marquage et la déclaration sont obligatoires.

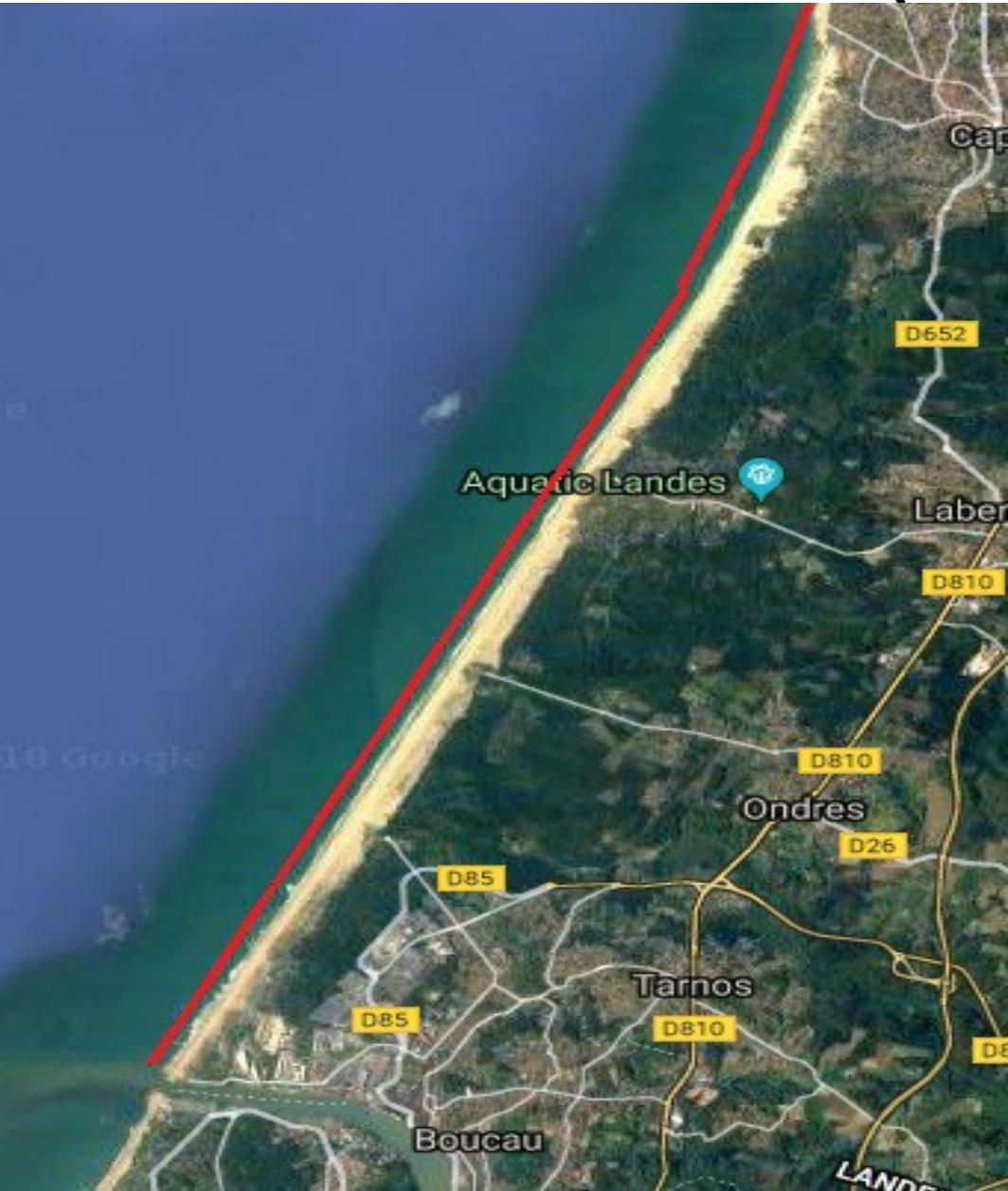
La réglementation actuelle en mer (2)

Interdire la pêche des salmonidés en mer (ou en limiter l'accès) est **INSUFFISANT**

Ces restrictions ne sont accompagnées d'AUCUNE MESURE TECHNIQUE pour être respectées.

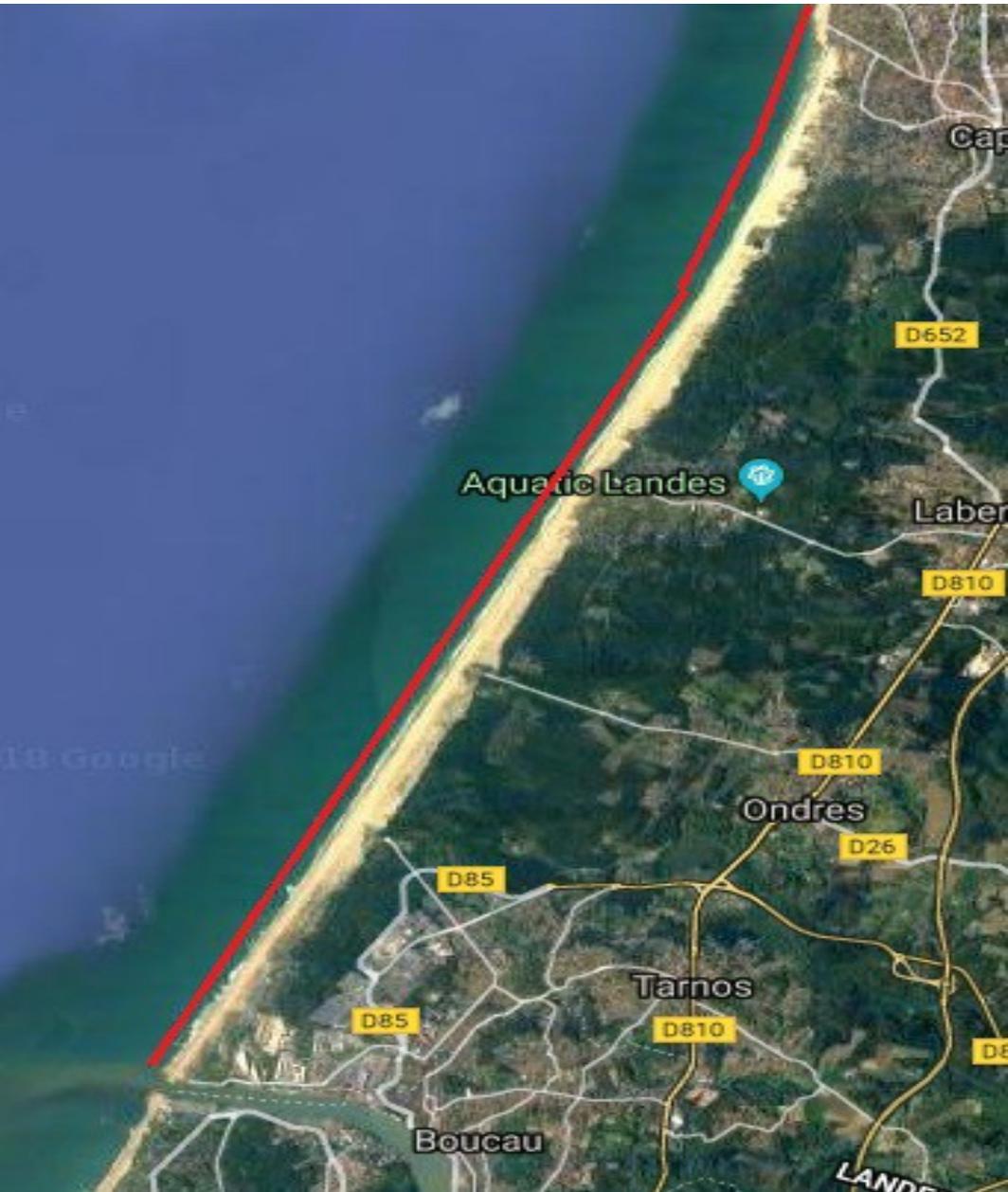
La capture des salmonidés en mer reste donc **possible**: elle est réputée **accidentelle** ou **accessoire** et le poisson est voué au marché parallèle ==> **RIEN NE CHANGE** d'autant que la vente en criée se constate toujours de la part des pros côtiers...

La réglementation actuelle en mer (3) l'AP "saumon" de Capbreton à Tarnos (2015)



- “Cantonnement de pêche”
- de 0,3 MN (environ **600 mètres**)
 - de **Capbreton à Tarnos**
 - du **vendredi 12H au dimanche 12H**
 - de Mai à juillet
 - Pour les filets calés **uniquement**

La réglementation actuelle en mer (3) l'AP "saumon" de Capbreton à Tarnos



Totalement INSUFFISANT

- Les saumons ne circulent pas que le week end et les **TRUITES DE MER** y circulent **TOUTE L'ANNÉE** (Biblio, réf. Personelles)

-“Les captures de saumons sont localisés en zone très côtière sur des fonds qui ne dépassent généralement pas les dix mètres“ (IFREMER)

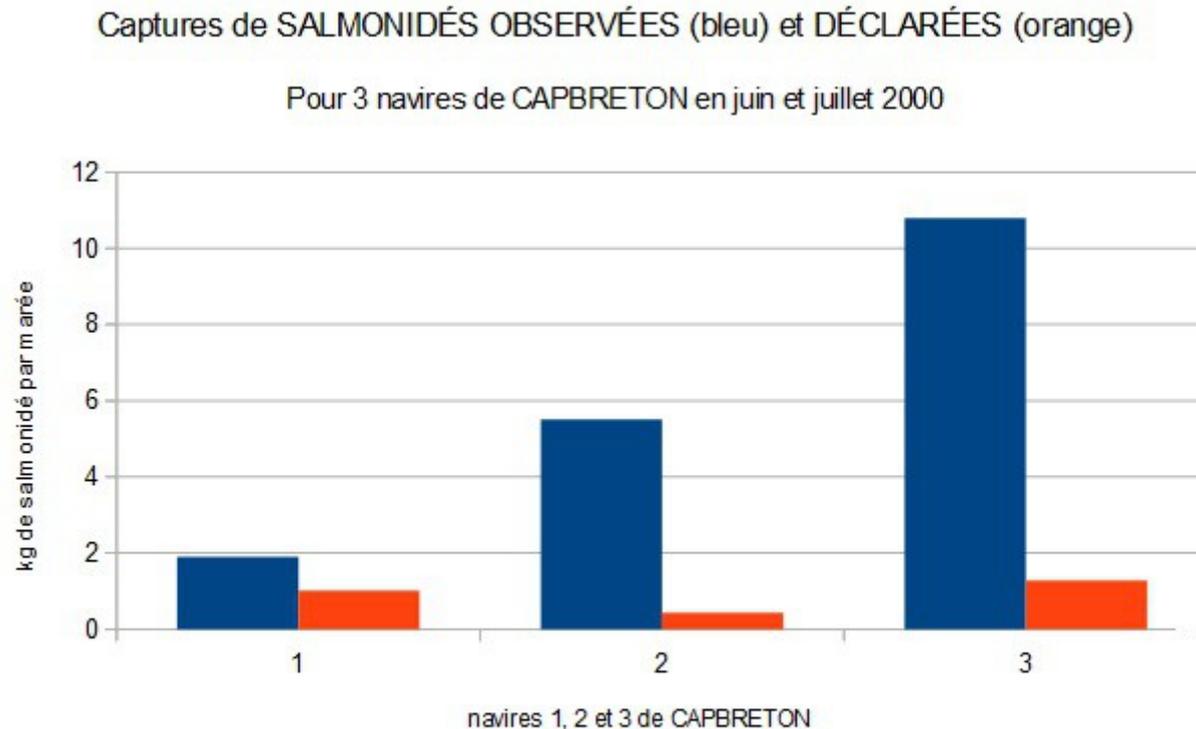
====> 1 **MN AU MOINS** (marnage de 4 m)

-Ces captures sont fréquentes jusqu'à **CONTIS** (IFREMER) rect. Statistique 17E8

====> simple **accord de COHABITATION** entre les intérêts des maritimes de l'estuaire et les fileyeurs de Capbreton

La sous déclaration **PROUVÉE**

(sources: documents IFREMER "protégés")



Source: PROUZET P., 2001 - Rapport sur les prises de salmonidés en zone côtière du Pays Basque et du Sud des Landes en 2000. Rapport IFREMER/DRV/RH. Contrat DIREN-CG 64

En 2000, année de cette étude, la pêche des salmonidés dans les 12 MN est autorisée. Malgré cela existe la culture de la **sous déclaration massive**.

10 marées observées en juin et juillet 2000 : **2,5 salmonidés/jour/navire**
(filets droits à la côte)

6 marées observées en juin et juillet 2001: **3,5 salmonidés/jour/navire**

Estimation

3 salmonidés par marée

22 marées / mois (de juin à juillet)

10 bateaux très côtiers à Capbreton

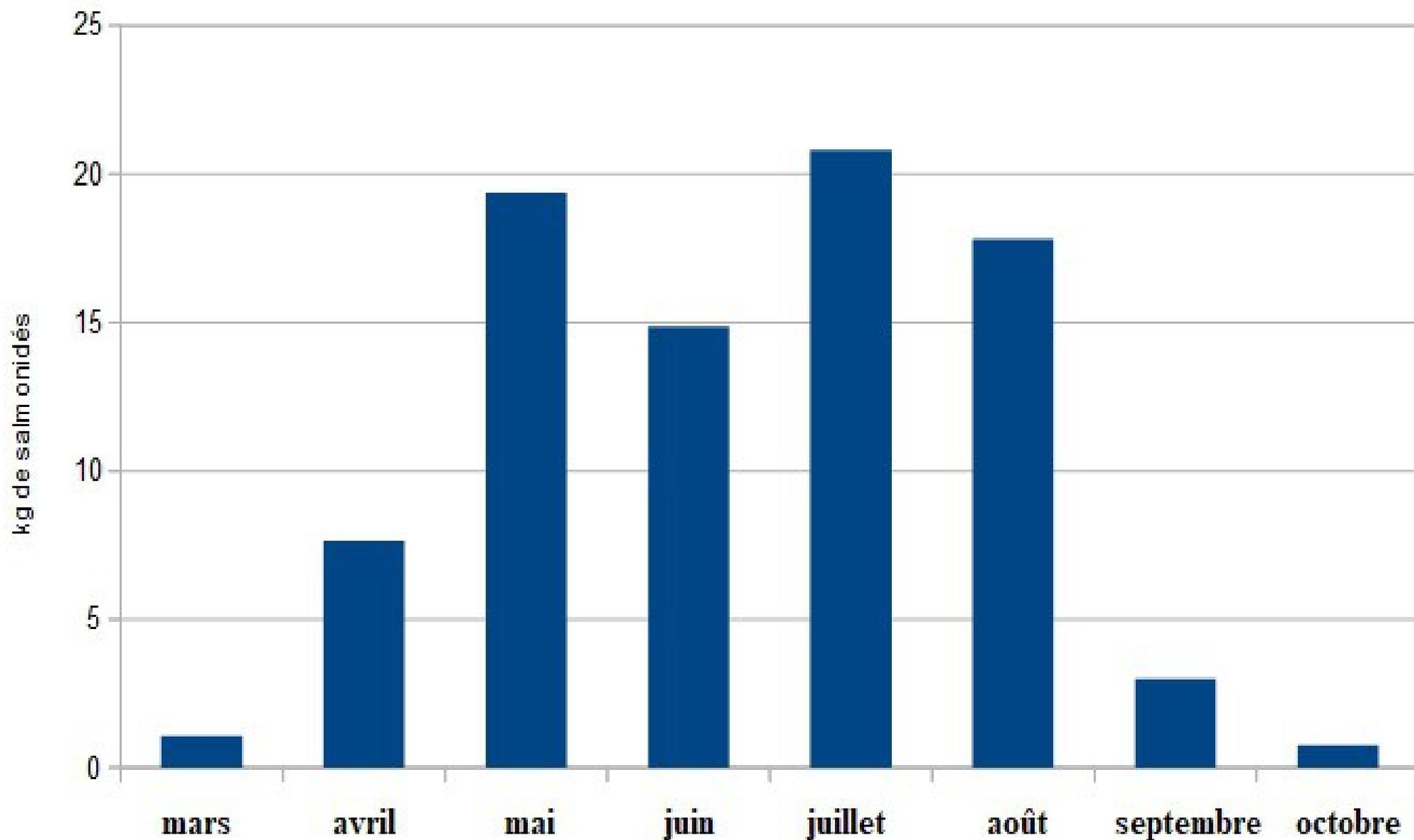
**Total de 1320 saumons rien que de Juin à juillet sur
Capbreton.**

Les prises démarrent en réalité **dès mars** et il y a plus
de **30 navires** susceptibles de pêcher à la côte sur le
quartier de Bayonne.

Estimation > 4000 poissons

Déclarations mensuelles de salmonidés (logbook et fiches de pêche)

2005-2008 (Sud de Mimizan==> Espagne)



Les saumons sont victimes des "FILETS DROITS" à la côte (< 10 m)

CONSTAT SCIENTIFIQUE INDISPUTABLE:

Les saumons OBSERVÉS par l'IFREMER sont

- presque exclusivement des saumons d'été de 1 hiver en mer (2 à 3kg) ou "castillons",
- surtout des mâles

Les moyennes les plus élevées sont observées vers la grande digue de Tarnos avec **5 salmonidés / marée** par des filets qui y sont calés en permanence à cette saison.

SALMONIDÉS : DÉCALAGE entre
les **DÉCLARATIONS** et les **VENTES EN CRIÉE**
de SAINT JEAN DE LUZ par

les **NAVIRES OPÉRANT UNIQUEMENT EN MER** de 2005 à 2008



Les Ventes en Criée de Saint-Jean de Luz
concernent moins de 80% des captures totales

Ventes directe, illégale et autre criée (Arcachon) + confusion truite de mer et saumon.

Toutes ces ventes de salmonidés de la part de navires opérant uniquement en mer sont illégales depuis l'interdiction de pêche en mer (AP du 27-2-2006) toujours en vigueur (Plagepomi 2015-2019, page 74).

La langue de bois de l'IFREMER

- L'IFREMER cherche à **expliquer** et à **minimiser** ce décalage observations-déclarations
- L'IFREMER **justifie l'attrance à la côte** de ces bateaux par la recherche d'une offre variée
- L'IFREMER ne retient que les **déclarations**, pas ses observations
- L'IFREMER **dévalue l'ampleur des déclarations** en les transformant en valeur relative "moins de 1%" de la pêche de ces bateaux
- Pas une fois l'IFREMER ne souligne la **circulation en surface des salmonidés côtiers** qui les rend si vulnérables
- Tous les documents < 2008 sont en "**accès protégé**", les plus récents sont ...**INTROUVABLES** sur ARCHIMER.

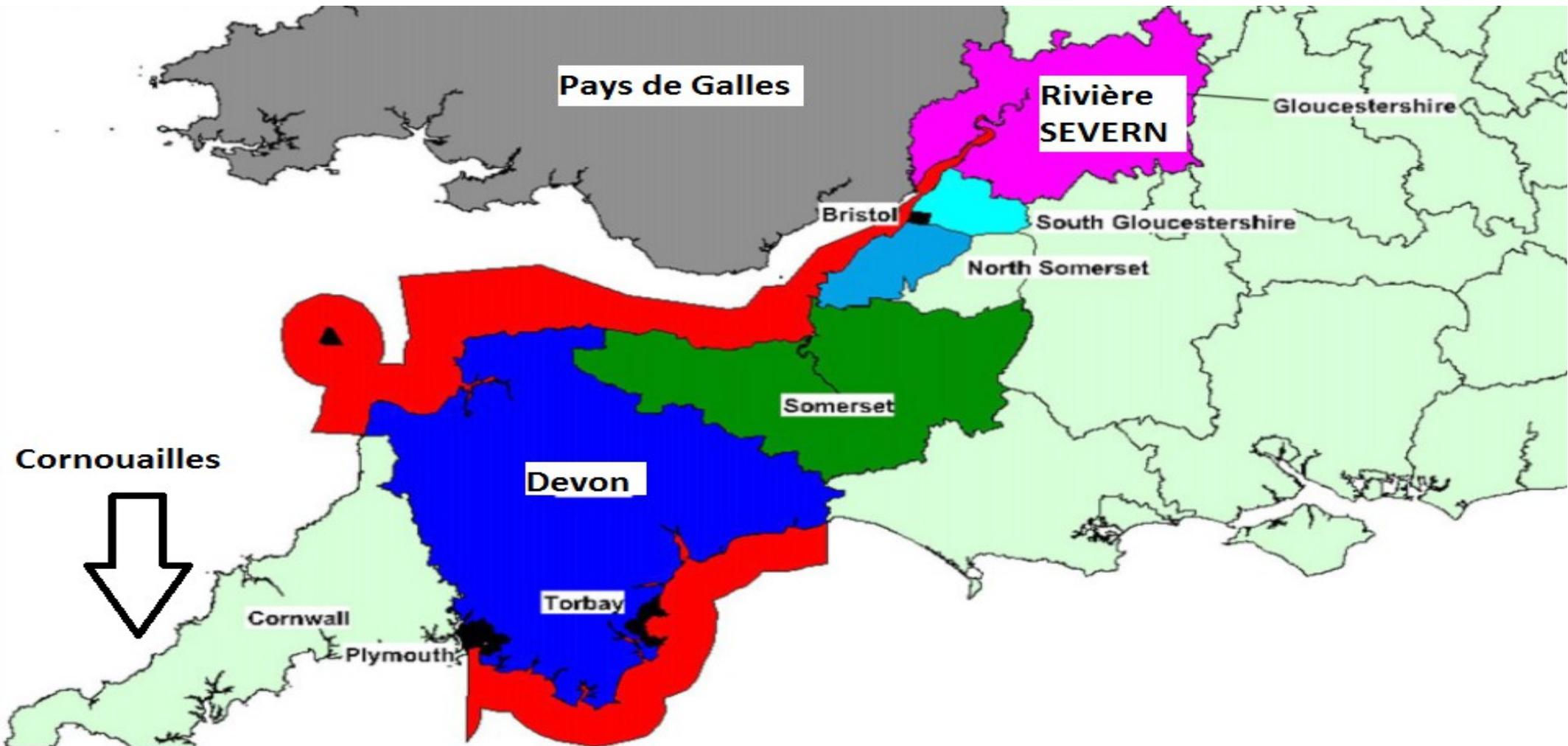


PLAGEPOMI 2015-2019

“Des **captures accidentelles**, notamment de **saumon**, ont également lieu dans des secteurs où la pêche des poissons migrateurs est interdite (eaux marines côtières et baie de Saint-Jean-de-Luz-Ciboure.)”

“Qq dizaines à qq centaines de salmonidés” de 2010-2013 et “méconnu” avant 2007 = **FAUX**

L'évolution dans le Devon & Severn

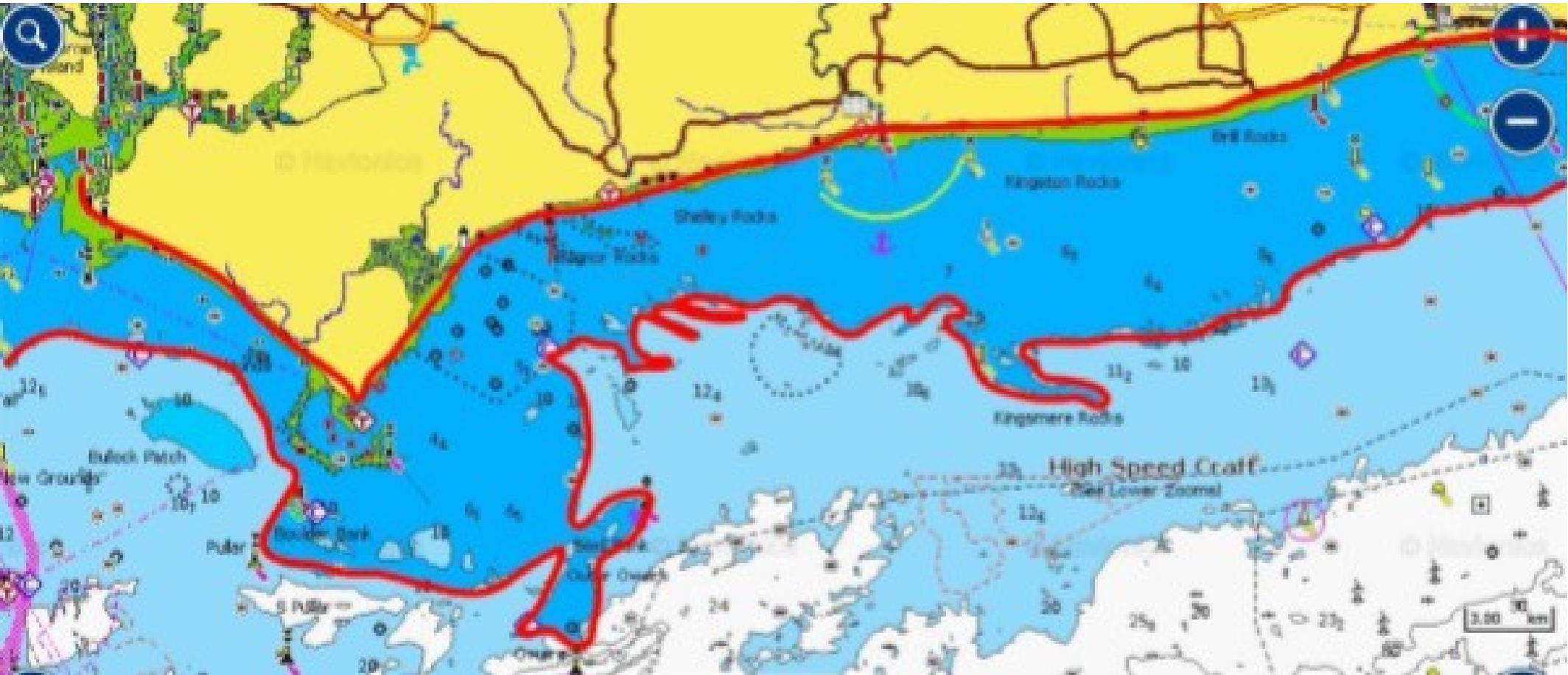


Mars 2017: tous les filets maillants en passe d'être interdits dans tous les estuaires de la pointe sud ouest de la Grande Bretagne (Comtés de la Severn et du Devon en couleur et cornouailles). Source:

<http://www.devonandsevernifca.gov.uk/>

©ADRM

L'évolution dans le Sussex Le Golden Mile



Interdiction totale de tous les filets toute l'année jusqu' 10 mètres de profondeur ou 2 km du bord

Nécessité d'une COALITION SAUMON MER-RIVIÈRE

+ prochaine **fédération MER-RIVIÈRE** à naître (+ Fédérations espagnoles?)

5 pistes juridiques + LE BON SENS :

- La DC Eaux (CE): salmonidés = marqueurs iconiques de la qualité des eaux et doivent être protégés à ce titre.
- Filets fixes interdits près des estuaires à salmonidés (AP 2-7-1992) mais pas les filets embarqués?
- Résolution du Parlement européen sur l'état des lieux de la pêche de loisir dans l'UE (12-6-2018)
- Directives internationales Saumon de l'OCSAN
- PLAGEPOMI 2015-2019

Directive Cadre EAUX

2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000
établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de
l'eau

"Il convient d'obtenir des données tant aiguës que chroniques pour les taxa indiqués ci-dessous qui sont pertinents pour le type de masse d'eau concerné. Ce "dossier de base" comprend:

- - les algues et/ou macrophytes,
- - les daphnies ou organismes représentatifs des eaux salines
- - **les poissons**"

Directive Cadre EAUX



„Les risques des filets dans les zones côtières et estuariennes doivent évaluer le risque et l'impact des pertes de saumons et de truites de mer vis-à-vis de **l'impératif d'atteindre les objectifs de la Directive Cadre Eaux**. Il y a eu des **investissements significatifs** de la part du gouvernement, des ONG et d'autres intervenants en eaux douces pour conserver et protéger les stocks de saumons et de truites de mer qui sont des **indicateurs précieux de la bonne santé de l'environnement**.

Ce niveau d'investissement doit être pris en considération dans toute évaluation de la réglementation des engins de pêche afin de **protéger ces poissons contre toute capture délibérée ou accidentelle** du fait de la pêche maritime.

La DCE impose la conservation ou la restauration des eaux douces, mixtes et côtières marines (**jusqu'à 1 MN**) vers un état de santé environnementale défini par des critères physiques, chimiques et biologiques pour les quels **les espèces de poissons sont cités comme les éléments clés de l'évaluation biologique** et donc de l'atteinte des objectifs de la DCE.

La perte de ces salmonidés dans les eaux côtières représente donc un **risque d'échec vis-à-vis des objectifs de la DCE**.

Il faut donc réduire ce risque au minimum pour maximiser les chances de retour des salmonidés adultes dans les estuaires et les fleuves.“

Interdiction des Filets Fixes sur l'estran < 2 km estuaire à salmonidés



Filets fixes interdits sur l'estran au nom des salmonidés mais Filets embarqués autorisés

Décret 25-01-1990: le **ministre fixe les conditions d'emplois** des engins selon espèces et zones (article 2)

==> AM 2-7-1992: le **ministre interdit les Filets Fixes à < 2 km (voire 10 km)** des estuaires à salmonidés

Interdiction des Filets Fixes sur l'estran < 2 km estuaire à salmonidés



Filets fixes interdits sur l'estran au nom des salmonidés mais Filets embarqués autorisés

L'article 10 de l'AM 2-7-1992 est *insuffisant* et *discriminatoire* :

- Le ministre interdit les filets fixes mais pas les dérivants ni les autres filets embarqués, aux abords des estuaires à salmonidés.
- Toutes les personnes sont égales en droit.

(article 20 Charte DF UE)



Parlement européen

Résolution du Parlement européen sur l'état des lieux de la pêche de loisir dans l'UE (12-6-2018) 93% des suffrages exprimés

“considérant le retour des **saumons** dans les eaux où ils sont nés, et considérant que **de manière idéale, ils ne devraient être pêchés que dans les réseaux hydrographiques où leur pêche peut faire l'objet d'un contrôle efficace**; que le fait de **pêcher ce poisson en mer appauvrit les populations de saumon tant saines que vulnérables,**,



North Atlantic Salmon Conservation Organization

Conserving and restoring wild Atlantic salmon

L'UE et donc la FRANCE sont parties contractantes des directives de l'**OCSAN** qui exige “des couloirs de migration sans barrières (physiques, chimiques ou biologiques) qui empêchent ou gênent ...la montaison des adultes qui se dirigent vers les frayères”.

Les filets droits de la côte basco-landaise et girondine sont des barrières physiques quasi permanentes qui stoppent les salmonidés sur leur route vers les frayères.



North Atlantic Salmon Conservation Organization

Conserving and restoring wild Atlantic salmon

Le souci n°1 est la **mortalité des salmonidés en mer**

Recherches dédiées très lourdes par le **IASRB**

Programmes nombreux : **SALSEA** (tagages à grande échelle, techniques très variées: génétique, écailles, isotopes) dans l'Atlantique



Menaces du changement Climatique

Engagement du COGEPOMI dans le le PLAGEPOMI 2015-2019

- "poursuivre un encadrement de la pêche, *même lorsque les bases objectives ne sont pas posées*" (+ principe de précaution)
- "Efforts pour *réduire la pêche* professionnelle et de loisir du saumon"
- "*Adapter la pêche* à la réalité de l'abondance de l'espèce et aux efforts de restauration déployés"
- Braconnage : " Choisir les modalités de gestion de la pêche pour *faciliter contrôle et répression*"

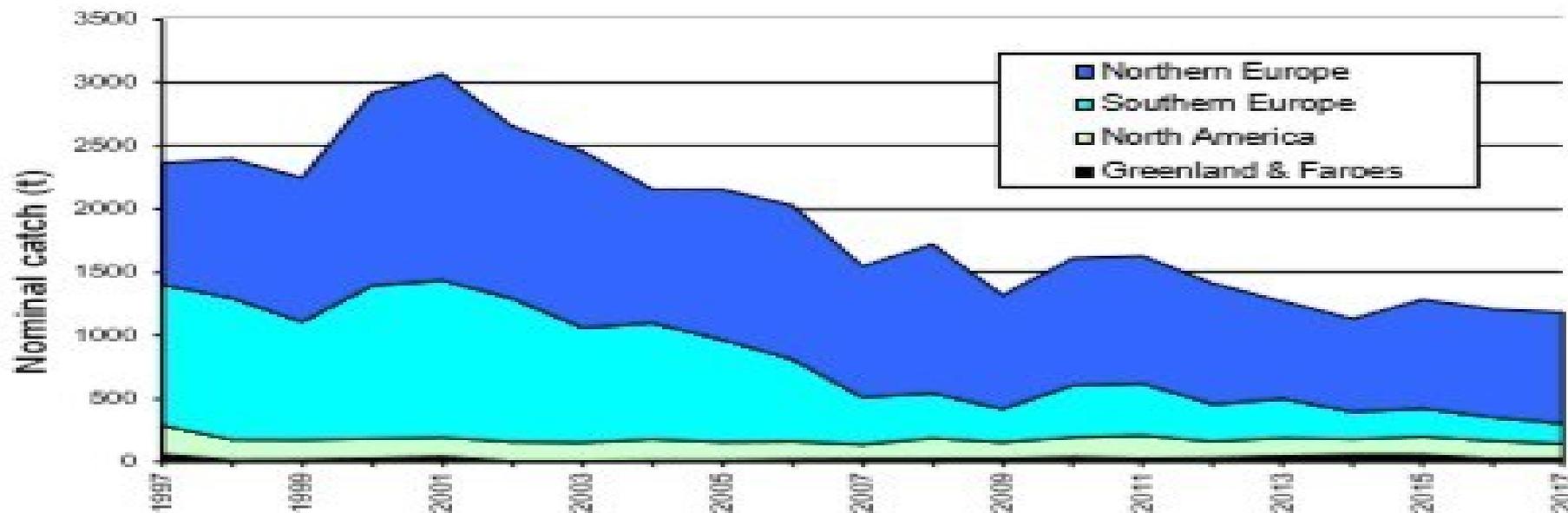
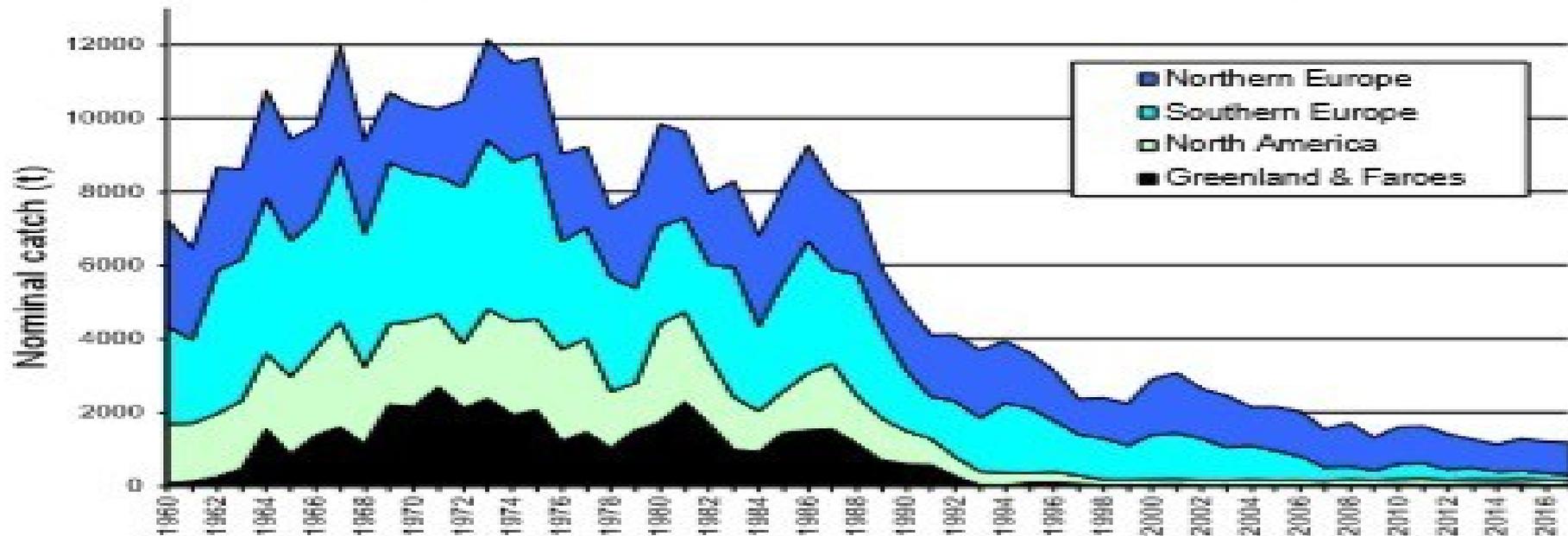
BILAN du COGEPOMI (1999)

©ADRM

- **Échec du PLAGEPOMI** depuis 20 ans: les salmonidés restent "vulnérables", situation "critique, préoccupante" "qq milliers de géniteurs, pas plus qu'avant", Nive 1HM dent de scie, Nivelle chute brutale – 50% à partir de 2003
- **Défaut d'idées novatrices:** carnet des 1000 récréatifs qui prennent 200-300 saumons, mortalité post relâcher, timide protestation pour la Nivelle (encadrer la pêche maritime)
- Mal informé sur les captures accidentelles en mer, ignore l'AP Saumon Capbreton-Tarnos et la **fraude massive** dans les eaux côtières (**qq milliers de saumons**)
- **Faux diagnostic:** "L'exploitation du saumon est principalement due à la pêche professionnelle fluvio-estuarienne au filet dérivant." = sommet de l'ICEBERG

==> IGNORE le fond du problème local

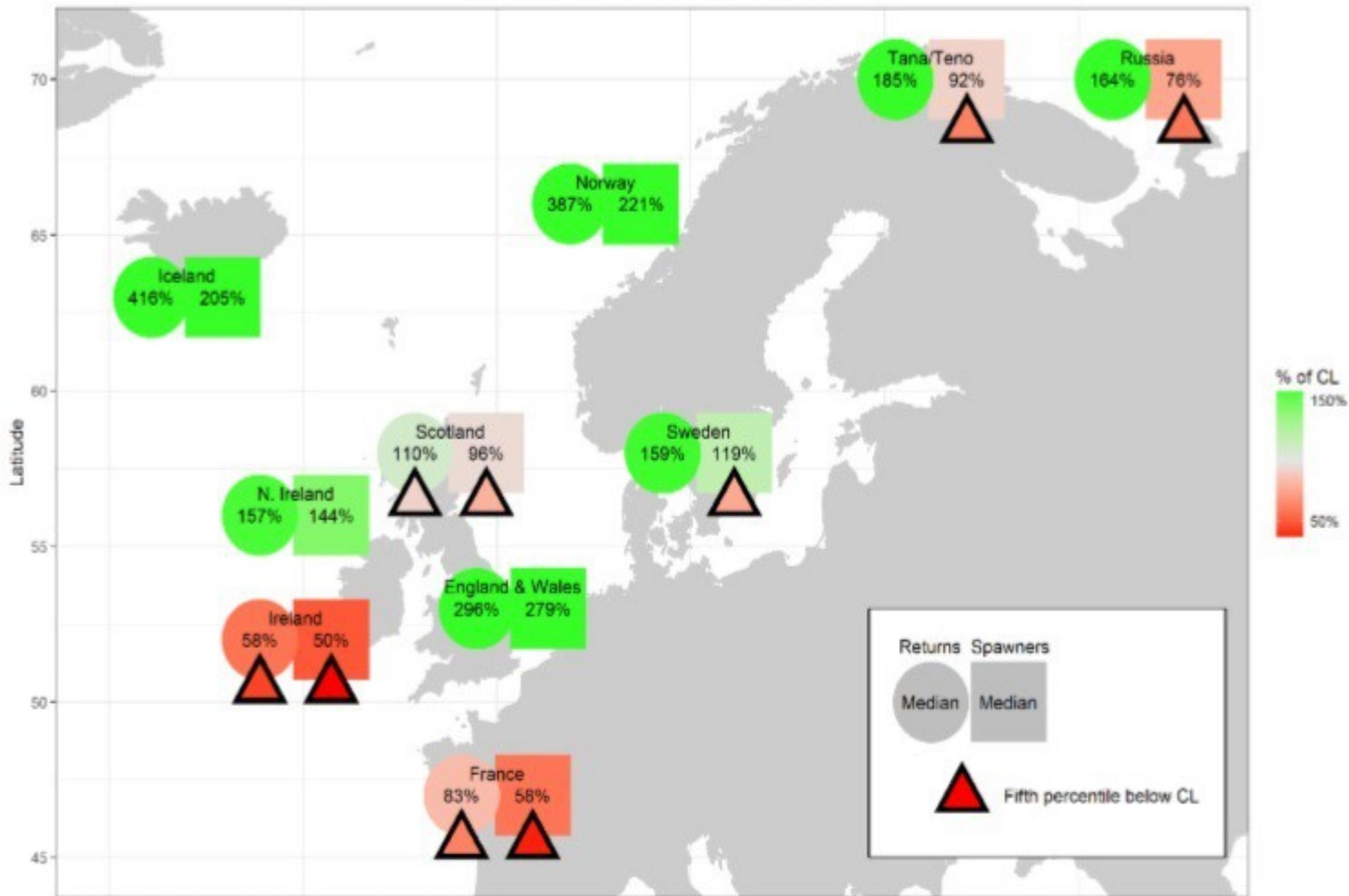
CIEM WGNAS Mai 2018



Effondrement des pêcheries SAUMON en atlantique (y compris sea ranching)

L'aquaculture produit 2000 fois plus (1,6 millions de tonnes).

MSW returns and spawners by country



FRANCE: déficit des SAUMONS 1HM et PHM (retours et sur frayères) par rapport à des seuils de conservations minimaux

(1) SOLLICITER le COGEPOMI en capacité juridique de modifier la juridiction immédiatement

- "Fondé à proposer des recommandations plus particulièrement sur la **libre circulation des poissons**"
- **Art. R436-48** : "Chargé de proposer au préfet de région compétent en matière de pêche maritime l'application de **mesures appropriées au-delà des limites transversales de la mer** dans tous les cas où ces mesures seraient nécessaires à une gestion équilibrée des poissons migrateurs" ==>

BANDE MARINE LITTORALE 1 MN SANS FILET

= **LA** mesure technique obligatoire pour rendre l'interdiction de pêche en mer efficace et **restaurer la connectivité** ++

Le projet = PROLONGER LA TRAME BLEUE en MER

Limites juridiques : laisse de basse mer et limite transversale de la mer

- La continuité écologique pour permettre la migrations des amphihalins du bassin de l'Adour est un **ENJEU NATIONAL**.
- Saumon pyrénéen "**menacé d'extinction totale**" (Plan français 2013-2018 de mise en œuvre pour la gestion du saumon atlantique *Salmo salar* selon les recommandations de l'Organisation de Conservation du Saumon de l'Atlantique Nord (OCSAN))
- "**DÉFI N°1** : Réduire le taux de captures accessoires et de captures illégales de saumon par les pêcheurs professionnels et amateurs"
==>**ANNULER CE RISQUE DÉFINITIVEMENT**

Proposition d'exclusion des engins de pêche de la bande littorale 0.5 mille

A.D.R.M février 2018



FILET

SANS

ZONE

EXCLURE TOUS LES FILETS

1er MILLE MARIN = ZONE SANS FILET

et exiger l'immersion < 5 m au delà

©ADRM



5 saumons/marée

les dérivants ne sont que la **partie visible** de l'iceberg.

Au nord de la digue de Tarnos, **1 seul filet calé permanent** en prend autant.

Les salmonidés sont pris à la côte par **tous les filets droits** dans moins de 10 mètres d'eau.

BANDE MARINE LITTORALE SANS FILET 2 MN 15 mètres

**INTERDIRE la PÊCHE ne SUFFIT PAS = il faut
EMPÊCHER la PÊCHE des SALMONIDÉS en MER**

==> Coût de la mesure : ZÉRO €

==> Résultats: IMMÉDIATS +++

**Les 4 000 saumons épargnés vont envahir
l'estuaire d'une saison à l'autre et révéler le
scandale +++**

**==> Ce serait la 1ère action spécifique pour la
truite de mer de + en + pêchée**

**Un seul opposant pressenti au sein du
COGEPOMI: le CRPMEM, et sans doute l'IMA**

(2) La DREAL doit communiquer les rapports "secrets" du saumon côtier

©ADRM

Le PLAGEPOMI prévoit:

- **"Partager les connaissances"**
 - "acquisition de connaissance sur l'exploitation des migrateurs par la pêche ... dans les **eaux côtières** proches des embouchures des fleuves du bassin."
 - Évaluations **annuelles** des captures accessoires dans les autres pêcheries (Plan français du Saumon)
- ==> C'est la DREAL qui stocke ces documents dont AUCUN n'est publié depuis 2011 (627 titres sur Archimer : dernière étude date de la pêche 2008)**

(3) Alerter les COPIIL des sites NATURA 2000 qui concernent le SAUMON

- Autres espèces concernées : Alose, Lamproie, Vison d'Europe et Angélique pour l'**Adour** + 2 Aloses, Lamproie, Grand dauphin pour la **Côte Basque** + ~ tous les amphihalins pour la **Nivelle**)
- ==> Contacter les COPIIL des NATURA 2000 :
- "L'ADOUR", "GAVE DE PAU" "GAVE D'OLORON"
"La NIVELLE", "La NIVE"
- "Côte basque rocheuse et extension au large" dont le DOCOB souligne le **risque de capture accidentelle ++**

(4) INITIATIVES INTERNATIONALES

- **ALERTER l'OCSAN** (pros fluviaux non déclarés, dérivants estuaire Adour minimisés, captures accidentelles côtières ignorées)
- **PLAINTE à la Commission UE** (mesure moins sévère, défaut de mesures techniques d'accompagnement dans les 12 MN, non respect art.15 de la convention OCSAN % véracité des informations, principe précaution, information non publique)
- **PÉTITION devant le Parlement UE**
(Ceintures côtières sans filet)

2: Stock status and catches.

2.1 Provide a description of any new factors which may significantly affect the abundance of salmon stocks and, if there has been any significant change in stock status since the development of the Implementation Plan, provide a brief (200 word max) summary of these changes.

No comment <= **CAPTURES ACCIDENTELLES EN MER PASSÉES SOUS SILENCE**

2.2 *Provide the following information on catches: (nominal catch equals reported quantity of salmon caught and retained in tonnes 'round fresh weight' (i.e. weight of whole, ungutted, unfrozen fish) or 'round fresh weight equivalent').*

	In-river	Estuarine	Coastal	Total
(a) provisional nominal catch (which may be subject to revision) for 2016 (tonnes)	5,5T	0,81T		
(b) confirmed nominal catch of salmon for 2015 (tonnes)	7,31T	0,88T		
(c) estimated unreported catch for 2016 (tonnes)				
(d) number and percentage of salmon caught and released in	1801 salmon caught and release by recreationals fishermen in 2016 187 salmon caught and release by professionals fishermen in 2016			

recreational fisheries in 2016. Here the 5.5 T is for recreational fisheries (line). The 0.81 T regarding professionals fishermen (net on Adour estuary).

Seulement 880 kg imputés aux professionnels estuariens de l'Adour.

©ADRM

Les professionnels fluviaux ne sont même pas mentionnés.

Les captures accidentelles en mer sont officiellement nulles.

Source: Rapport annuel de la FRANCE pour 2016 à l'OCSAN (4 avril 2017, CNL(17)30rev)

(5) médiatisation

2019: Année internationale du SAUMON



Proposition d'exclusion des engins de pêche de la bande littorale 1 mille

COALITION MER-RIVIÈRE

- .SALMONIDÉS**
- .NOURRICERIES**
- .SÉCURITÉ des MARINS**
- .CONFLITS D'USAGE**
- .TOURISME PÊCHE**

5 INITIATIVES PROPOSÉES

L'ADRM vous remercie
Philippe GARCIA maigre42@gmail.com

